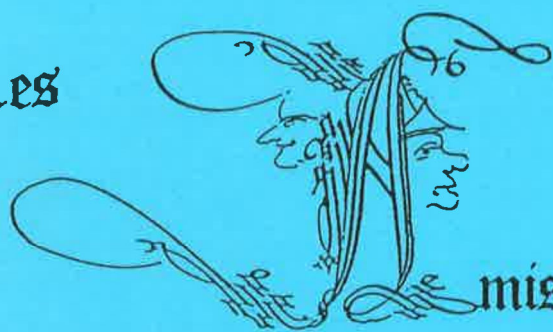


Les

ISSN : 0294 3298



amis du Vieux Saint-Claude



Bulletin annuel n° 17 - 1994

Rédaction-Administration

2bis, place Christin
39200 SAINT-CLAUDE

prix : 30 f

LES AMIS DU VIEUX SAINT-CLAUDE

Bulletin n°17

Sommaire

* Le mot du président ; (suivi de) Le dernier regard du cyclope.....	Roland JANOD.....	1
* Deux précurseurs de l'archéologie du Haut-Jura : DAVID DE SAINT-GEORGES et.... Désiré MONNIER.....	Alain GROS.....	3
* Un peu de toponymie : la Grusse et la.... Grange Cattin.....	Véronique ROSSI.....	8
* L'immigration italienne à St-Claude.....	Véronique ROSSI.....	9
* Les racontottes de.....	Georgette GAUTHIER.....	20
* Une racontotte de.....	Jean-Louis REFFAY.....	21
* Sonnet au haut-jurassien : poème et dessin	Henri MARANDIN.....	22
* Métiers et confréries à Saint-Claude.....	Jean MAUREL.....	23
* La mesure de l'abbaye ; mesures anciennes de la région.....	Véronique ROSSI.....	27
* Le jeu de l'arquebuse.....	Monique ALABOUVETTE.....	31
* Une particularité architecturale : le tué	Alain GAUSSET.....	36
* Les GOUDARD : de la mairie d'Avignon au Solex.....	La Rédaction.....	38

Rédaction et composition : Véronique ROSSI et Roland JANOD
... et merci aux illustrateurs bénévoles :
Michel LANCON et André VUILLERMOZ

LIBRAIRIE DE L'ASSOCIATION

En vente au siège administratif (voir p.41) et aux Archives municipales (BP. 123 - 39204 SAINT-CLAUDE CEDEX) :

- Bulletins n°4,5,7,9,10,12.....	40 p....20 F - Franco 28 F
- Bulletins n°13,14,15,16,17.....	40 p....30 F - Franco 38 F
- Le Haut-Jura et la Révolution.....	62 p....40 F - Franco 48 F
- Tirés à part de Roland JANOD :	
- La paroisse de Molinges au XVIIIe s....	30 p....20 F - Franco 28 F
- La marbrerie de Molinges.....	30 p....30 F - Franco 38 F
- La révolution en biauxde.....	44 p....30 F - Franco 38 F
- Les tabatières d'Alix PONCET (36 photos)...	32 p....10 F - Franco 18 F
- Glossaire du parler haut-jurassien.....	240 p....90 F - Franco 106 F

En préparation pour 1994 : un numéro spécial "Dom BENOIT", l'historien de l'abbaye et de la Terre de Saint-Claude, avec une biographie par André VUILLERMOZ, un résumé de son "Histoire..." par Henri MARANDIN et un article sur Dom Gréa, le maître spirituel de Dom Benoît, par Max ROCHE.

Le mot du Président

Il sera court malgré une année 1993 bien remplie, aux Amis du Vieux Saint-Claude, avec ses huit conférences dont quatre assurées par des membres de l'association. C'est encourageant et cela facilite d'autant l'animation de nos réunions mensuelles ! Reste le problème posé par la salle. A la suite d'une démarche récente, M. le Maire a bien voulu m'assurer qu'il cherchait une solution. Faisons-lui confiance.

L'équipe dynamique constituée autour de votre président a rempli sa tâche sans désespérer. Parlons des comptes-rendus et du bulletin, ces traits d'union irremplaçables entre "Amis" dûs au talent rédactionnel de nos secrétaires. Les compliments reçus accompagnant les cotisations - dont on constate pourtant quelques difficultés de recouvrement - leur sont toujours sensibles.

La commission "Historique de la Ville", constituée le 25 novembre 1992, poursuit ses travaux, et, après 7 réunions, il est permis de dire que l'affaire est en bonne voie. Avant l'été touristique, 22 panneaux de textes condensés, illustrés de reproductions, de plans et de graphiques, révéleront les grandes lignes de l'évolution de notre ville à travers les âges. Gageons que les sanclaudiens eux-mêmes trouveront un intérêt à cette exposition qui sera transportable dans les salles disponibles, voire dans les Etablissements scolaires.

Le voyage annuel a connu son succès habituel...avec même une passagère clandestine en surnombre ! Le bicentenaire du rattachement du Pays de Montbéliard à la République nous imposait la visite de sa capitale dont nous avons pu apprécier la richesse sous la conduite hautement qualifiée de Geneviève Thom, enfant du pays.

L'exposition Lamartine, réalisée conjointement avec l'Association Française des amis du poète, la Fête du Haut-Jura à Lavans, ont été des temps forts, avec une bonne fréquentation du public. On ne peut malheureusement en dire autant du Forum des Associations, réuni au Palais des Sports, gâché par une sonorisation excessive qui ne permit aucun échange avec les visiteurs, alors que Véronique Rossi avait réuni, avec bonheur, un nombre considérable de documents photographiques illustrant les "Vestiges méconnus de la Terre de St-Claude". Dommage !

1994 devrait être un millésime ordinaire dans la continuité de nos activités.

Le souvenir que je me permets d'évoquer sous ces lignes, vous rappellera toutefois que cette année est celle de la mémoire.

Puissions-nous la célébrer dans l'esprit de liberté et de fraternité pour lequel ces victimes sont allés jusqu'au sacrifice de leur vie.



En marge d'un cinquantenaire tragique...

Le dernier regard du " Cyclope "

Il était la providence même pour tous les jeunes du village.

Il faut dire que sa profession de mécanicien-dépanneur, ancêtre de nos modernes garagistes, qu'il

exerçait à Molinges, dans une pièce de sa maison ouverte sur la rue à la manière d'une échoppe du Moyen-Age, le rendait indispensable aux utilisateurs de tous engins roulant sur des pneumatiques. Les routes de

l'époque, seulement empierrées, révélaient la trahison des clous échappés aux semelles ferrées des brodequins et des galoches. Suprême raffinement, certains clous plats ne comportaient pas moins de quatre pointes ! C'est dire que les crevaisons étaient monnaie courante. Et comme les petites sacoches suspendues à l'arrière de la selle des vélos manquaient souvent du nécessaire à réparer, le " cyclope ", avec une générosité jamais démentie, laissait les gamins se servir de la râpe, plonger un doigt dans la boîte de dissolution et obturer, tant bien que mal, d'un morceau de caoutchouc de récupération, le trou de la chambre à air.

Lorsqu'il sentait le " client " visiblement embarrassé par une fuite rebelle à toute tentative de colmatage, il s'emparait de l'objet du délit, se précipitait vers les bassins où le boucher voisin faisait tremper les tripes et achevait lui-même la réparation...

Le tricycle en bois de Paul Cottet, handicapé sévère qui ne pouvait se déplacer qu'avec un engin rustique fabriqué par le menuisier du coin, stationnait souvent devant la porte de l'atelier, ses trois roues multipliant les risques et le " cyclope " quittait tout pour rendre sa mobilité à ce client insolvable...

Ce borgne généreux, Gaston PATEL de Molinges, car c'est de lui qu'il est question ici, gagnait donc sa vie, couché sous les chassis des rares automobiles du moment ou penché sur des motos, le plus souvent rafistolées, qui feraient l'orgueil des collectionneurs d'aujourd'hui.

Cette profession le mettait en relation avec de nombreux clients de tous les milieux, car, si je me souviens bien il devait aussi réparer ou souder un peu tout ce qui était métallique.

Viennent la guerre de 39 et la période de pénurie.

Rare bénéficiaire de bons d'essence, grâce à sa patente de taxi, voici notre homme assurant le transport des vivres pour ravitailler la commune, l'acheminement des malades vers les hôpitaux, et, un peu plus tard et plus discrètement, accomplissant des missions pour la Résistance : véhiculer des tracts, des maquisards, des armes ? Qui sait.

Les protagonistes survivants sont restés si réservés jusqu'à ces dernières années...

Quelques instants plus tard, Gaston Patet était fusillé sur la route de Vulvoz, peu après la scierie de "Vers l'Eau". Il avait 36 ans. Presqu'aussitôt, conduit sur les lieux, toujours en automitrailleuse, par Klaus Barbie lui-même, un autre habitant de Molinges, Baptiste BARONI, était mis en présence du cadavre. Il se voyait poser la question suivante :
- " Connais-tu VALLIN ? Si tu ne dis pas la vérité, tu seras comme lui tout à l'heure "... Baptiste Baroni, ayant répondu par la négative, marchera lui-même vers son destin.

(Extrait de " Barbie " de Ladislav de Hoyos)

Bravant l'interdiction des Allemands qui exigeaient que le corps du supplicié reste 8 jours au bord du chemin, l'abbé CHAPEAU, le "curé-maquis" de Molinges, le 16 avril, ramène, seul, Gaston Patet sur une charrette à bras jusqu'à son église, chantant à tue-tête de sa voix de fausset, car il était sourd, des psaumes religieux.

(La Résistance dans le Jura de François Marcot)

Le vendredi 7 avril 1944, en représailles des pertes infligées à la Wehrmacht par les Forces Françaises de l'Intérieur, les colonnes allemandes s'en prennent au maquis et à la population du Haut-Jura. Parmi elles, un commando de spécialistes des meurtres, tortures et pillages aux ordres de Klaus Barbie.

Le dimanche de Pâques, 9 avril 1944, c'est la grande rafle de St-Claude. Les villages alentour brûlent. Les magasins qui assuraient la distribution des rares denrées alimentaires sont pillés ou incendiés. Les Résistants sont arrêtés, torturés, assassinés.

Ce 13 avril 1944, à 12 heures 30, je me trouve par hasard, du côté opposé de la rue, face à l'atelier de Gaston Patet, un bidon de lait vide à la main. Dans un crissement de chenillettes brusquement stoppées, une automitrailleuse s'arrête et deux ou trois soldats allemands sautent aussitôt de l'habitacle, se précipitant dans l'escalier qui, à droite de l'atelier, conduit à l'appartement du 1er étage, aux cris de " Kaston ! Kaston ! " Quelques secondes plus tard, je perçois le bruit des galoches du mécanicien, bruits familiers entre tous, martelant les marches de bois. Voici qu'apparaît Gaston, conduit par deux "felgrau", vêtu de ses bleus de travail, coiffé de sa casquette. Sans ménagement, il est hissé sur l'engin, assis sur le garde-boue gauche, les jambes pendantes, cramponné des deux mains de chaque côté du corps.

Le temps que le véhicule s'ébranle, - alors que mes 14 ans me figent à quelques mètres, devant une scène rapide dont je ne mesure pas, sur le moment, la tragédie - Gaston me fixe de son oeil unique, sans remuer les lèvres, pâle et pathétiquement immobile. Instant insoutenable qui replacé dans le cadre général des événements prend toute sa terrible signification. Connaissant les risques de sa situation, a-t-il voulu se repaître de l'image familière d'un visage connu ? Voulait-il exprimer un message muet que ma jeunesse ne m'a pas permis de comprendre et de retenir ?

C'était il y a 50 ans, et ce regard d'honnête homme promis à la mort ne m'a jamais quitté.

Roland Janod

Deux précurseurs de l'archéologie du Haut-Jura

DAVID DE SAINT-GEORGES et Désiré MONNIER

d'après la conférence de M. Alain GROS du 1er juin 1993

Le conférencier : Alain GROS est professeur de lettres à Bourg-en-Bresse et secrétaire de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, après en avoir été le président pendant 10 ans ; également vice-président de "Patrimoine des villes de l'Ain" et auteur d'une thèse sur la Bresse au XVIII^e siècle. Originaire de Lajoux, où sa grand-mère était lapidaire, avec un père qui fréquenta le collège de Saint-Claude et fut même membre de l'équipe de rugby, Alain GROS fut présenté par notre sous-préfet, M. Christian MILLET, lui-même ex-secrétaire de la Société d'Emulation de l'Ain et membre des Amis du Vieux Saint-Claude, comme un exemple des liens culturels existant entre les deux départements : liens que l'on s'emploie actuellement à développer sur les plans économiques et politiques.

Alain GROS fut amené à s'intéresser à deux "archéologues" jurassiens, DAVID DE SAINT-GEORGES et Désiré MONNIER, au cours de ses recherches dans les archives de la Société d'Emulation de l'Ain et c'est à partir de ces dernières qu'il nous les a présentés.

DAVID DE SAINT-GEORGES et la Société d'Emulation de l'Ain

Jean Joseph Alexis DAVID DE SAINT-GEORGES, né en 1759 (voir encadré), appartient à la même génération que Louis XVI. Juriste de formation, il s'intéresse aux lettres et surtout aux oeuvres du Président DE BROSES, du Parlement de Dijon, qui se donnait pour but d'étudier "la filiation des langues et leur commune origine", dans un esprit tout à fait encyclopédique. Il deviendra l'ami de Charles NODIER qui fera paraître à titre posthume ses "Prolégomènes de l'archéologie". Il écrit de nombreuses oeuvres sur l'éducation, dans le goût rousseauiste et publie des traductions de livres anglais pour les enfants.

Il apparaît dans les archives de la Société d'Emulation de l'Ain avec une première lettre, adressée de Saint-Claude le 10 novembre 1784. Elle accompagne l'envoi de son "Mémoire sur les antiquités du bailliage de Saint-Claude" et fait allusion aux encouragements que lui aurait prodigués Thomas RIBOUD, alors président de la Société. Ce dernier ne lira ledit mémoire à ses collègues que le 28 août 1785, ce qui n'est pas une marque de désintérêt mais la conséquence du grand nombre de dossiers

reçus par la Société.

Une seconde lettre, du 30 septembre 1785, prouve que l'auteur a dû recevoir des échos de cette lecture. Il y exprime en effet son contentement :

"L'approbation d'une compagnie aussi distinguée que la Société d'Emulation met le comble au plaisir que je ressens d'avoir obtenu la vôtre... Le résultat de mes recherches (est) une espèce d'extrait de notes que j'ai faites pour un ouvrage dont je m'occupe. Il aura pour titre "Essai sur l'Histoire naturelle du Bailliage de Saint-Claude". J'y joindrai les dessins des vues les plus pittoresques et les morceaux les plus singuliers que j'aurai pu recueillir."

Il demande par la même occasion à être associé à la Société d'Emulation de l'Ain ; une note de Thomas RIBOUD date du 18 décembre de la même année l'enregistrement de cette demande. Mais DAVID DE SAINT-GEORGES n'obtiendra jamais satisfaction. Il est vrai que la Société de l'Ain, jusqu'à son interdiction en 1793 comme toutes les sociétés de pensée, agréait peu de membres extérieurs au département. Ou peut-être son admiration pour MUYARD DE VOUGLANS, magistrat connu pour ses positions en faveur de la "question", a-t-elle desservi DAVID auprès du pré-

sident RIBOUD, partisan, lui, de son abolition ? Le sanclaudien devra se contenter de sa qualité de membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Besançon, acquise avant 1788.

DAVID DE SAINT-GEORGES et l'archéologie

L'esprit général de son "Mémoire sur les antiquités du bailliage de Saint-Claude" de 1784, puis de ses "Recherches sur les antiquités celtiques et romaines des arrondissements de Poligny et de Saint-Claude", qu'il fera imprimer à Arbois en 1808, mais qui ne paraîtront qu'en 1845, bien après sa mort, tient dans cette phrase :

"C'est avec des monuments que l'on doit chercher à éclaircir les points douteux de l'histoire ancienne..."

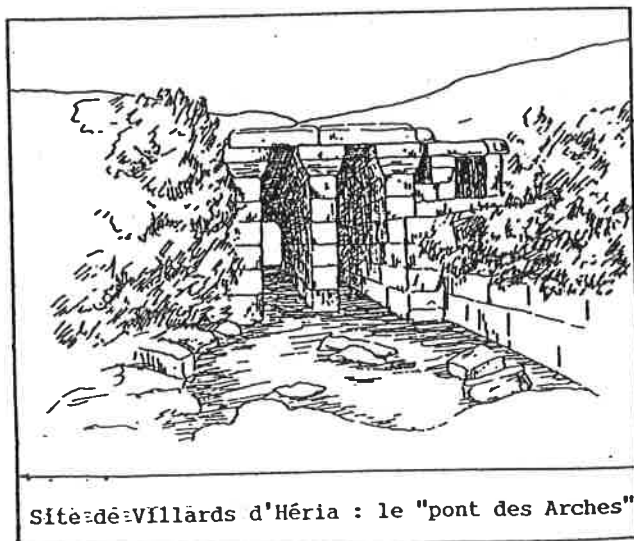
Ce postulat, bien dans l'esprit des Lumières, l'amène à ne pas se contenter de légendes et de compilations, comme on l'a bien souvent fait jusqu'au XVIII^e siècle et même après. Il ne rejette pas cependant la tradition écrite et admet par exemple le récit de l'Anonyme sur la fondation de Condat - toponyme dont il ne relèvera que tardivement le caractère celtique - tout comme la légende de Saint Marin relative à la ville de Moirans. Par contre, son raisonnement poussé à l'absurde le conduit dans un premier temps à affirmer que, puisqu'on n'a pas trouvé d'antiquités celtiques dans le bailliage de Saint-Claude, c'est qu'il n'y avait pas là de Gaulois. Il reviendra finalement sur ces affirmations ; on constate donc une évolution dans ses idées, parallèle à l'intérêt croissant manifesté par ses contemporains pour les Celtes au détriment des Romains qui avaient connu leur heure de

LES DAVID DE SAINT-GEORGES

Jean Joseph Alexis DAVID est né roturier à Saint-Claude en 1759, d'un père médecin, futur maire de la ville, et d'une demoiselle BAYARD DE LA FERTE. Après des études de droit, il devient avocat comme son grand-père, lui-aussi maire de Saint-Claude dans le passé, puis conseiller au Grand Conseil dans les années 1780. C'est grâce à cette charge anoblissante qu'il put prendre la particule mais la fraîcheur de sa noblesse (moins de 20 ans) ne lui permit pas de siéger aux assemblées de cet ordre en 1789 (cf. C.I.BRELOT, op.cit.). Le titre "de Saint-Georges" est celui du domaine terrien des DAVID à Chevry, paroisse de Saint-Georges. Son arrière-grand-père acquit le château de Chevry vers la fin du XVII^e siècle et son grand-oncle était curé de Saint-Georges.

Notre archéologue dut obtenir le droit de relever le nom des DAVID DE SAINT-GEORGES, famille de Salins anoblée en 1500 en la personne de Guy DAVID, prévôt du chapitre de Saint-Maurice et conseiller clerc au Parlement de Dole, puis de Jean DAVID son frère en mars 1504, avec lesquels il ne semble avoir aucun lien de parenté. Il porte leurs armes "d'argent au sautoir engrêlé de sable". Mais ce point reste à éclaircir. Quoiqu'il en soit, le nom s'éteignit très rapidement avec la mort d'Alphonse, son fils unique né à Saint-Claude en 1788, tué aux armées sous l'Empire, puis de lui-même à Arbois en 1809.

La Rédaction



Sîte de Villards d'Héria : le "pont des Arches"

gloire sous la Révolution.

Il est particulièrement bien renseigné sur le site gallo-romain de Villards-d'Héria. C'est en effet un de ses aïeux maternels, le père jésuite DUNOD, qui avait été l'inventeur de la ville d'Antre et son "respectable grand-oncle", le professeur DUNOD DE CHARNAGE, neveu du précédent, qui avait exposé de nouvelles thèses à ce sujet dans son "Histoire des Séquanois". Lui-même fit des recherches dans le secteur. Il dit conserver le calendrier trouvé au lac d'Antre et quantité de monnaies et médailles, notamment 3 kg de pièces

trouvées entre Jeurre et Dortan, alors qu'"un Vitellius en or des environs de Petit-Villard (avait) passé dans les premières années de la Révolution au cabinet de Roi de Sardaigne". Il déplore cette dispersion des trésors archéologiques et réclame la création d'un muséum dans chaque département pour y déposer les antiquités locales.

Presque toute la documentation qu'il avait amassée a malheureusement disparu dans les tourmentes du temps. Dans ses "Recherches...", il se plaint de "la perte de (ses) livres dans les malheurs de la Révolution" et se fait plus précis dans son "Mémoire sur les tourbières du Jura", qui fait partie du même recueil de 1845 :

"J'ai perdu dans l'incendie de Saint-Claude et par suite de la persécution que j'ai essuyée depuis 1792 jusqu'à la journée à jamais mémorable du 18 brumaire, une portion des matériaux que j'avais recueillis ; il ne m'est

resté qu'une épreuve de la carte (il s'agit d'une carte minéralogique du Jura) et un petit nombre de dessins que j'avois fait exécuter avec beaucoup de soins et de dépenses..."

On sait en effet que Jean Joseph Alexis DAVID DE SAINT-GEORGES connut bien des vicissitudes pendant cette période. Son père, Jean Baptiste DAVID, docteur en médecine et lieutenant général de police de Saint-Claude, était peut-être respecté comme notable, sans doute jaloué mais en tout cas pas très bien vu dans sa ville natale : c'est celui-là même qui, devenu maire en 1784, s'accrocha à son siège jusqu'en 1788, au mépris de toutes les règles alors en vigueur, qui limitaient le mandat municipal à une année, mais avec le soutien de son beau-frère, le Subdélégué BAYARD DE LA FERTE - DE LA FIERTE, disait-on (cf. l'article de M.GRESSET dans notre bulletin n°9).

Quand la Révolution éclata, le fils préféra émigrer en Allemagne et sa maison, à l'angle de la rue du Marché et de la rue Mercière, la seule où subsistent des arcades actuellement, fut vendue comme bien national de seconde origine. Pendant son exil, il fut chargé par le prince de Condé de plusieurs missions sur les frontières et en France, dans les années 1796-1797, conjointement avec son beau-frère Guillaume Louis Jean Baptiste CRESTIN D'OUSSIÈRES, fils d'un conseiller au Parlement de Metz. Dénoncé à l'administration départementale comme émigré notoire et dangereux, il aura du mal à obtenir sa radiation de la liste des émigrés (cf. C.I.BRELOT, op. cit.).

Il ne reviendra jamais à Saint-Claude mais s'établira à Arbois dont il avait été fait bourgeois avant 1788. Il ne cessera pas toutefois de s'intéresser à sa région natale puisqu'il cite dans son "Mémoire sur les tourbières du Jura" l'expérience industrielle de CHEVASSU dit MIQUI, taillandier à Saint-Claude, connu par ailleurs pour avoir sauvé plusieurs membres de la famille DUMOULIN lors de l'incendie de 1799 : une plaque rappelle cet épisode dans le couloir de la Maison du Peuple. Ledit CHEVASSU est alors le seul à avoir suivi DAVID DE SAINT-GEORGES dans ses essais sur la tourbe comme combustible industriel. Il loue à un particulier des Moussières une tourbière, convertit le matériau extrait en charbon selon les préceptes de l'au-

HISTOIRE
DES
DRUIDES,
et particulièrement
DE CEUX DE LA GALÉDONIE,
d'après M. Smith,
Suite de
RECHERCHES
SUR LES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES
des arrondissements de Poligny et de St.-Claude
Et d'un Mémoire sur les
TOURBIÈRES DU JURA,
Par M. DAVID DE ST.-GEORGES,
Avocat, ancien Conseiller au grand Conseil.

ARBOIS,
DE L'IMPRIMERIE D'AUGUSTE JAVEL.

1845.

Une publicité pour cet ouvrage posthume de DAVID DE SAINT-GEORGES figurait au verso de l'Annuaire du Jura de D.MONNIER (1850).

teur et emploie ce charbon de tourbe pour "actionner un martinet à travailler le fer nouvellement établi". Il ne semble pas qu'il ait fait école, au grand dam de DAVID, mais heureusement pour nos paysages haut-jurassiens...

Bibliographie :

BRELOT (Claude-Isabelle).- La Noblesse réinventée - Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870.- Tome 1.- Besançon : Annales littéraires de l'Université, 1992.

Archives municipales de Saint-Claude - série S 287 / 6-21

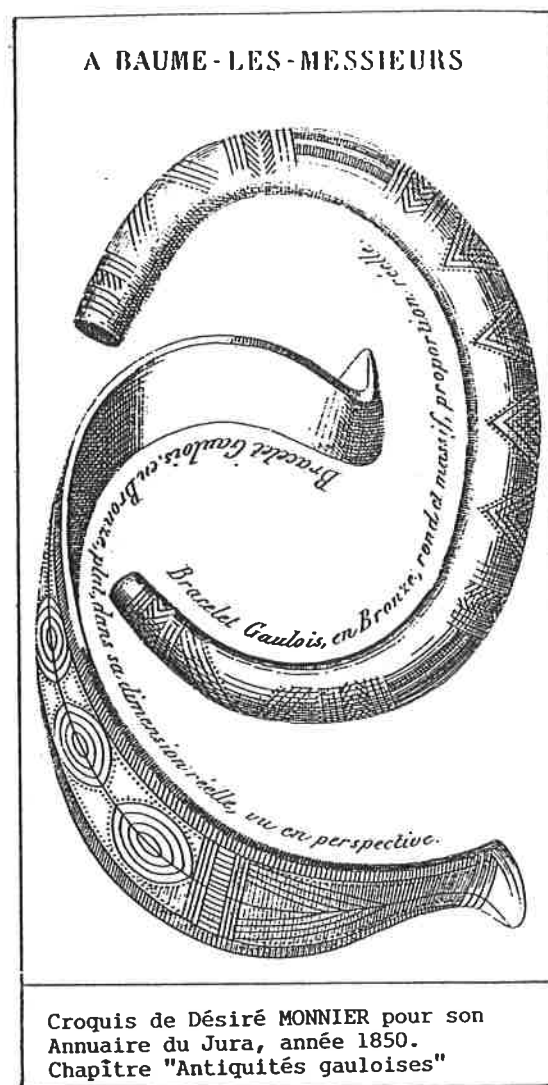
Désiré MONNIER et la Société d'Emulation de l'Ain

Si DAVID représente l'érudit touche-à-tout comme nombre de lettrés de sa génération, marquée par l'Encyclopédie, nous avons affaire avec Désiré MONNIER à un spécialiste qui aborde l'histoire locale sous l'angle de l'archéologie mais aussi de l'ethnologie. Devenu conservateur du Musée de Lons en 1817, son nom est bien connu des amateurs d'histoire locale puisqu'il est l'auteur d'une longue série d'Annuaire du Jura, publiés entre 1840 et 1862 - il meurt en 1867. Ces annuaires, qui ne représentent qu'une partie de l'oeuvre de MONNIER, sont très précieux, tant par les monographies qu'ils renferment - où l'auteur restitue non seulement le savoir livresque accumulé pendant ses études et auprès de son père, archiviste de la Préfecture, mais aussi le fruit de ses enquêtes sur le terrain - que par les dessins qui les illustrent.

Désiré MONNIER, en effet, parcourt longuement le Jura et la province à pied, sac au dos, à la recherche des anciennes voies de communication ; il recueille, lors de ses voyages, des récits et légendes auprès de la population et leva des croquis des monuments ou des objets qu'il trouvait intéressants. Ces croquis, très soignés, constituent parfois les seules traces qui nous en restent aujourd'hui.

Ce personnage attachant a fait l'objet d'une biographie de Robert FONVILLE, publiée aux Belles Lettres en 1974. Nous ne reviendrons donc pas sur les détails de son existence.

Il apparaît à la Société d'Emulation de l'Ain en 1817 : Thomas RIBOUD, qui avait retrouvé sa présidence avec le



rétablissement des sociétés de pensée, le cite comme membre fondateur de la Société d'Emulation du Jura et vante son "Essai sur l'origine de la Séquanie", plein "de mérite et d'érudition", en soulignant combien les monuments de la Bresse et du sud de la Comté présentent de parenté, les deux régions étant historiquement "enchevêtrées". MONNIER, plus chanceux que DAVID, est reçu comme membre associé à la Société de l'Ain en 1820. Il faut dire que son père avait abrité chez lui, pendant la Révolution, un dominicain membre de cette honorable compagnie, en l'employant comme jardinier et qu'il avait un grand point commun avec le président RIBOUD : ils étaient tous deux membres de l'Académie Celtique, fondée à Paris en 1805.

Cet intérêt partagé pour la période celte de notre histoire a pu dégénérer en celtomanie : MONNIER n'échappe pas aux élucubrations sur les collèges de druides qu'il évoque à chaque bosquet et aux étymologies plus qu'hasardeuses. Il a eu cependant le mérite d'attirer

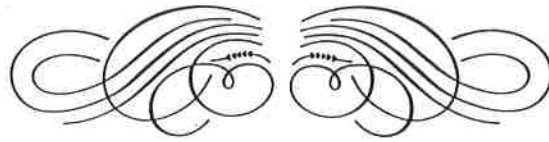
l'attention sur des survivances encore perceptibles au XIXe siècle, tels que les feux de la Saint-Jean, pratiqués par les bergers dans une continuité indiscutable avec les rites celtiques ou la légende du diable cornu et fourchu qui apparaît non loin du lac d'Antre ; elle est rapprochée avec raison du culte de Pan.

D'autre part, son voyage en Bretagne, d'où il rapporta des dessins de menhirs, accrut la sensibilité de D. MONNIER aux monuments pré-celtiques que sont les pierres levées.

Une autre obsession de l'archéologue, plus inattendue pour un jurassien, est l'égyptomanie qui commença à faire fureur en France avec l'expédition de Bonaparte en 1798-1801 et la publication des travaux des savants qu'il avait emmenés avec lui. Ainsi, pendant son voyage en Italie, MONNIER est attiré

avant tout par les traces du culte d'Isis, notamment à Pompéï et Herculaneum où des graffitis lui rappellent tout à fait certaines inscriptions relevées sur le site d'Antre. Il n'est pas douteux pour lui que ce sont bien des soldats égyptiens de l'armée romaine qui ont fondé la colonie haut-jurassienne, qu'on l'identifie ou non à l'antique Mauriana attestée par la tradition.

Depuis l'époque où écrivaient DAVID DE SAINT-GEORGES puis Désiré MONNIER, des fouilles ont fait progresser nos connaissances sur Antre. Par contre, si l'on excepte le récent sondage opéré sous la cathédrale de Saint-Claude, l'indigence complète de l'archéologie dans le Haut-Jura fait que l'on en est encore à ressasser les auteurs des siècles passés. Pour combien de temps encore ?



Petites nouvelles du bulletin - bibliographie

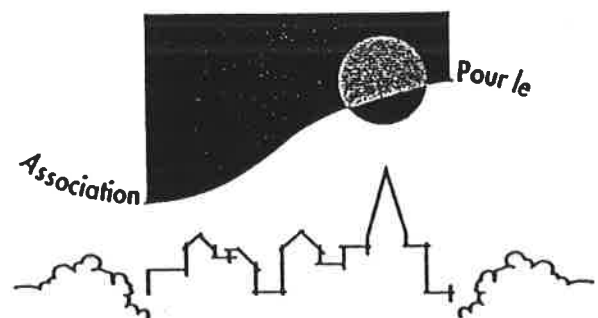
Plusieurs conférences faites en 1993 devant les Amis du Vieux Saint-Claude n'ont pas donné lieu à un article dans le présent bulletin pour diverses raisons.

En ce qui concerne la seconde causerie de M. Henri MARANDIN résumant l'oeuvre de Dom BENOIT et intitulée "Sept siècles de l'histoire de Saint-Claude", ainsi que la conférence donnée conjointement par MM. Max ROCHE et André VUILLERMOZ sur "Dom GREA et Dom BENOIT, pionniers d'une renaissance monastique", leurs textes seront publiés intégralement par notre association dans un numéro "spécial Dom BENOIT" d'une soixantaine de pages à paraître en 1994.

Le docteur Bernard SAUGIER étant venu fort aimablement nous parler du général PICHEGRU, nous renvoyons le lecteur à son ouvrage : "Pichegru : histoire d'un suicide" paru en 1992 aux Editions Provinciales à Bourg-en-Bresse.

Quant à MM. Michel GROS et Noël VERMOT-DESROCHES, ils vinrent nous éclairer sur un sujet qui a sa place dans l'histoire locale par le biais des traditions populaires, à savoir "L'influence de la lune sur les organismes vivants". Ils éditent chaque année un "Calendrier lunaire" que l'on peut se procurer dans certaines librairies ou en écrivant à leur association :

Calendrier lunaire diffusion
39120 CHENE-BERNARD



**CALENDRIER
LUNAIRE**

Un peu de toponymie : La GRUSSE et la Grange CATTIN

par Véronique ROSSI, archiviste municipale

Il n'est pas toujours aisé de retrouver les origines des noms de lieux sans s'égarer dans des étymologies hasardeuses car beaucoup se perdent dans la nuit des temps. Il en est cependant qui sont apparus tardivement, à des époques où les documents écrits sont suffisamment abondants et précis pour authentifier nos affirmations. Les lieux-dits "Grange Cattin" et "La Grusse" (anciennement "Grange Grusse"), sur la commune de Saint-Claude, sont de ceux-là.

On sait que la notion de grange a pour origine, dans notre région, la "celle" monastique, établissement créé par les moines de l'abbaye de Condat pour défricher leur territoire. Sous l'Ancien Régime, les granges sont depuis longtemps laïcisées et dépendent de la ville de Saint-Claude. Elles appartiennent pour la plupart aux bourgeois les plus aisés, y compris des ecclésiastiques ou aux organismes publics comme l'Hôpital, la Charité ou le Collège. Le propriétaire y entretient parfois une maison de plaisance où il séjourne en été. Mais elles constituent surtout pour lui une source de revenus car ces granges sont toutes des exploitations agricoles louées à des fermiers. Le nom des propriétaires nous est connu par les registres d'impositions, celui des fermiers par les recensements et l'évolution du toponyme par le recoupement des deux.

La Grusse, répertoriée comme "Grange Grusse" au cadastre de 1809, est écrite dans les documents du XVIII^e siècle "Grus". Il y a là plus qu'un détail orthographique ; différents rôles de capitation (1703, 1736) citent en effet "la grange provenant du sieur GRUS delà de l'eau". Le recensement de 1657 est encore plus explicite puisqu'y figure "la grange de là de l'eau aux héritiers de Pierre GRUZ".

L'ancien toponyme est donc "(au)de là de l'eau" : le domaine se trouve bien de l'autre côté de la Bienne par rapport à Saint-Claude. Quant à Pierre GRUZ, c'est un notaire originaire de La Ri-

xouse qui est reçu bourgeois de Saint-Claude en 1582. La prononciation GRUZ a d'ailleurs survécu jusqu'à une date récente chez les vieux Sanclaudiens.

La Grange Cattin appelle des remarques tout à fait similaires. Elle figure sous ce nom au cadastre de 1809, concurremment avec le toponyme "Grange de (la) Ravillole(s)", qui est encore usité par certains. Le ruisseau qui la longe s'appelle en effet la Ravillole.

Au XVIII^e siècle, seul le recensement de 1777 cite la Grange Cattin, qui appartient alors à M. de LAMARTINE, le grand-père du poète. Les autres documents parlent d'une grange "en Très-Bayard appartenant à la demoiselle veuve CATTIN, marchande" (impositions 1716 et 1749). Le recensement de 1666 parle de "grange de Ravilloles".

Le terme de "Grange Cattin" n'est donc apparu qu'après la mort de sa propriétaire, survenue le 7 octobre 1751 à 86 ans. Il s'agissait de Marie Jeanne MAILLAT, sancladienne de naissance, veuve de Pierre Hyacinthe CATTIN, marchand, originaire de Poligny, reçu bourgeois de Saint-Claude en 1700, année de son mariage.

Si nous ignorions ces détails, nous aurions beau jeu de rapprocher ce toponyme, soit d'un terme argotique sur lequel nous n'épilouterons pas, soit du bellau (= langue des peigneurs de chanvre) "cattin", qui signifiait "matin", la grange étant -relativement- exposée au soleil du matin...

Ce serait certes plus poétique mais tout à fait fantaisiste.



L'IMMIGRATION ITALIENNE A SAINT-CLAUDE

Conférence de Véronique ROSSI le 5 octobre 1993

De tous temps, les hommes se sont expatriés pour gagner de quoi faire vivre leur famille. Il s'agissait alors d'une migration saisonnière, ne concernant que les hommes et commune à de nombreux pays d'Europe comme la Suisse, l'Allemagne, etc... Les régions pauvres ou surpeuplées fournissaient une main d'oeuvre régulière aux contrées plus favorisées. Chaque province, voire chaque village avait sa spécialité : on connaît bien les ramoneurs savoyards, les maçons creusois mais on peut citer aussi dans notre région les "pignards" ou peigneurs de chanvre, qui partaient chaque automne pour plusieurs mois travailler dans les fermes de Bresse, ou les longs périple des rousiers du Grandvaux à travers l'Europe.

Le Haut-Jura était alors - nous parlons là du XVIII^e siècle - une région riche en hommes mais pauvre en ressources, donc une terre d'émigration plus que d'immigration. Il n'empêche que l'on trouve périodiquement mention d'immigrants économiques, comme nous dirions aujourd'hui, originaires surtout du duché de Savoie, alors indépendant, mais aussi des cantons helvétiques, d'Allemagne et bien sûr des états italiens.

Les registres paroissiaux nous en livrent quelques noms : tels Pierre BETHO (ou BETTOZ), maçon, originaire de Rippe ou Riva dans le duché de Milan, à Saint-Claude depuis 1720, qui se remarie pour la troisième fois et meurt en 1740 à 75 ans. Ou Antoine PICQUE ou PIC, son parent par alliance, originaire du même bourg, qui est reçu bourgeois de Saint-Claude en 1730 et meurt à l'hôpital de notre ville en 1736, âgé de 70 ans. Peu nombreux cependant sont ceux qui laissent trace de leur passage dans ces registres ; il fallait soit s'établir dans la ville, soit avoir la malchance d'y mourir prématurément, comme cet Antoine PREST, tailleur de pierres, originaire de Lanat en Italie, qui meurt en 1734 à 18 ans à l'hôpital.

On trouve davantage d'exemples dans les marchés de travaux, puisque la spécialité de ces Italiens était déjà le bâtiment. Ainsi, grâce aux archives de la cure de Villard-Saint-Sauveur, nous savons que le curé, Jean Pierre CHEVASSUS, fit appel en 1743 à une équipe de maîtres-tailleurs de pierre italiens pour construire le clocher de la nouvelle église du Villard. Ces artisans signent leurs quittances Giovan Andréa RAIGA et P. JAQUOMEN, alors que le curé cite dans son acte respectivement Jean André REIGAD et Pierre JACQUEMIN... On retrouvera constamment cette francisation des noms, parfois trompeuse, jusqu'aux années 1920. Les travaux seront achevés par une autre équipe italienne, Jean JAQUEMEN et Pietro MATTOLO. Il faut signaler que le premier adjudicataire du marché, un entrepreneur local, s'était récusé "par défaut d'ouvriers"... ou manque d'intérêt pécuniaire ?

En 1824, lorsque le curé de Villard-St-Sauveur fera peindre un tableau au cadre doré pour son maître-autel, il s'adressera à un peintre italien, Giuseppe Antonio PATRITTI, francisé là encore en Joseph PATRIQUE.


 Vous Jean Raiga, et Pierre Jacquemin
 Italiens maîtres tailleurs de pierre soussignés, et
 François Mayet de la ville de Saint Claude, aussi
 maître tailleurs de pierres italiens lequel nous avons
 offert à notre marché pour la construction du clocher
 de l'église paroissiale de saint Sauveur le Villard,
 reconnaissons avoir reçu de monsieur Jean Pierre
 Chevassus Prêtre Docteur de la Société de l'église
 paroissiale de St Romain dans la ville de St Claude,
 la somme de cent livres, à cent de celle d'orange cent
 qu'il nous a promise, et dont nous sommes convenus
 pour la construction du clocher saint Claude
 le vingt septembre mil sept cent quarante quatre.
 Giovan Andréa Raiga
 Pierre Jacquemin

Reçu de 1743 - Archives cure de Villard St-S.

Ces quelques exemples permettent de cerner un premier type d'immigration : non pas des pauvres hères incultes, mais des artisans très spécialisés qui partent monnayer leur savoir-faire à l'étranger. Leur titre de maître-artisan et leur instruction - tous signent avec une certaine aisance - le prouvent. Cette immigration-là a toujours existé mais ne concerne que de faibles effectifs. Elle sera celle des Allemands, par exemple, relativement nombreux à Saint-Claude au XIXe siècle (79 en 1872), où ils exercent les métiers de boulanger, perruquier, tailleur d'habits... Le second type d'immigration, celle qui envoie sur des chantiers importants des effectifs plus fournis de manoeuvres moins spécialisés, est déjà présente à cette époque.

On en trouve trace dans un recensement de l'an 8 = 1799, qui donne la liste des ouvriers employés à la reconstruction de la ville de Saint-Claude, ruinée par le grand incendie de messidor an 7. A côté de nombreux suisses, savoyards et comtois, on relève un certain nombre d'Italiens, tels les frères PROLONGINO ou ZANOLIN. Tous sont dans la force de l'âge, entre 17 et 45 ans, viennent en équipe des mêmes localités et logent ensemble sur place. C'est là une constante de ce type d'immigration que l'on retrouve partout et à toutes les époques, tenant au mode de recrutement et à la répugnance des hommes à affronter seuls l'inconnu.

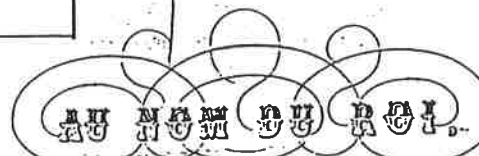
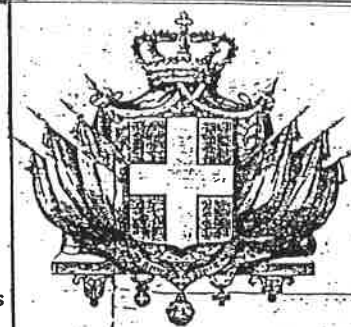
Jusque vers 1865, les étrangers sont peu nombreux à Saint-Claude, répartis presque équitablement entre Italiens, Suisses et Allemands. On peut signaler pour l'anecdote "le" réfugié politique polonais, placé par l'Etat français à Saint-Claude pour y apprendre le métier de tourneur et entretenu par lui. Ce militaire de carrière ne mit guère d'ardeur à s'instruire dans son nouvel état car les rapports confidentiels du maire ne mentionnent aucun progrès pendant toute la durée de son séjour, de 1836 à 1860 au moins... Il y eut également quelques réfugiés carlistes espagnols entre 1841 et 1846.

A partir des années 1860, les choses changent. Cette décennie est caractérisée par un essor économique général dans la France du Second Empire. A Saint-Claude, cet essor est lié plus particulièrement à l'apparition de la

Détail d'un passeport de 1884 au nom de Carlo CALIGARA de la province de Novara

Valable pour la France, l'Afrique et l'Amérique

Archives municipales de Saint-Claude (série 4 I 3)



Nous Consul Général

de S. M. le Roi d'Italie

à Lyon

Année 1884

Passeport

N° 288

SIGNALEMENT.

Age 28 ans

Taille 1 m 60

Forme 1 m 60

Chien 1 m 60

Smile 1 m 60

Yvon 1 m 60

Ray 1 m 60

Bouché 1 m 60

Belle 1 m 60

Toussaint 1 m 60

Martinez 1 m 60

Pions les Autorités Civiles et Militaires des Etats de
Majesté, et celles des Puissances Amies et Allies de leur
Majesté, pour lui signifier l'Arrêt de la Cour de Cassation
du 15 Mars 1884, par lequel il a été déclaré que
le sieur Angel Bonaire
né à Bressana (Mantova)
allant en France, Afrique et Amérique

pipe de bruyère, que l'on situe traditionnellement en 1854 et à son rapide développement. Ce n'est cependant pas dans l'industrie de la pipe que vont trouver à s'embaucher les immigrés italiens mais dans ce qui était alors la grosse usine de Saint-Claude, la papeterie BAILLE, anciennement POIRIER-CHAPPUIS, située Sous le Pré, qui disparaîtra dans un incendie. Les autres se répartissent chez des artisans du bâtiment, en majorité italiens eux-aussi mais qui s'étaient déjà installés à Saint-Claude.

Grâce à l'enregistrement des livrets d'ouvriers en mairie, que la police tatillonne de Napoléon III avait rendu obligatoire même pour les nationaux, nous pouvons suivre aisément la filière d'implantation de ces premiers arrivants. Au départ, on trouve les frères BOZZIO plâtriers originaires de Sostegno dans le Piémont, arrivés à St-Claude dès les années 1810. Un de leurs descendants, Etienne, s'établit à son compte et emploie vers 1860 des compatriotes qui ne tardent pas à épouser une Française et à créer leur propre entreprise. C'est le cas des frères TONIONE, entrepreneurs en maçonnerie, SALVINO, terrassements, BOZZINO et BARDONE, plâtrerie-peinture, CIANCIA et ZANADA,

gypseurs. Le registre des passeports intérieurs, qui mentionne l'origine ou la destination de ces émigrants, encore saisonniers, montre un va-et-vient entre les régions plus riches d'Italie, la Suisse, le Dauphiné et la Savoie. Quinze ou vingt ans plus tard, fixés à Saint-Claude, ils emploieront à leur tour de nouveaux arrivants et apparaîtront bientôt comme de vieilles familles sanclaudiennes.

Mais cette première immigration italienne garde encore bien des caractères de celle qu'on a décrite précédemment : à côté des ouvriers du bâtiment, elle est aussi le fait d'artisans aux spécialités très diverses telles que la quincaillerie, la menuiserie, la cordonnerie, la boulangerie, la chaudronnerie, sans oublier les premiers ouvriers lapidaires. Ses effectifs sont encore modestes puisque la population italienne, essentiellement masculine, passe à Saint-Claude de 43 en 1851 à 117 en 1876. Elle représente dès lors la première communauté étrangère de la ville par son importance.

L'année 1881 marque à Saint-Claude le début des grandes vagues migratoires de l'époque moderne. Cet été-là, le registre des livrets révèle l'arrivée de très nombreux ouvriers italiens appelés sur le chantier de la ligne de chemin de fer de La Cluse à Saint-Claude et, dans une moindre mesure, à la construction de l'usine à gaz du Miroir, au lieu-dit le Gai Rivage.

L'étude détaillée du registre permet de dégager les caractéristiques de ces immigrés : des hommes jeunes, âgés majoritairement de 20 à 25 ans, bien que quelques uns affichent 40 ou 50 ans, originaires des provinces du nord de l'Italie, sans qu'une commune soit particulièrement représentée. Ils mesurent entre 1,60 et 1,70 m, ce qui est comparable à la taille moyenne des Jurassiens de l'époque et signent presque tous, dénotant un niveau d'instruction là-aussi analogue à celui de nos aïeux. Peu de patronymes nous sont familiers, à part FERRAZZI et FRIGIO-LINI, ce qui confirme le caractère précaire de cette immigration. On a affaire à des manoeuvres se déplaçant de chantier en chantier à travers toute l'Europe occidentale.

Mais cet afflux, somme toute ponctuel, avait été précédé d'autres arrivées massives puisque le recensement

quinquennal, effectué au printemps de 1881, enregistrait déjà 389 Italiens contre 117 en 1876. Il s'agissait donc bien d'un phénomène de fond, qui s'explique si l'on compare les situations économiques respectives de la France et de l'Italie des années 1880.

En France, c'est l'achèvement de la Révolution industrielle et du réseau moderne de communications, routes, canaux et chemin de fer. Les traditions malthusiennes, notées dès le XVIII^e siècle, maintiennent la démographie dans certaines limites que les progrès de l'hygiène, de la médecine et du niveau de vie auraient dû faire exploser ; ce n'était pas le cas en Italie, tant s'en faut. La péninsule, unifiée seulement depuis 1866, était restée un pays essentiellement agricole et fut frappée de plein fouet par la crise internationale des années 1870. D'après S.ROMANO, la baisse des revenus agricoles, donc nationaux, eut "un effet immédiat sur les consommations individuelles qui atteignirent au cours de la décennie 1880-90 les niveaux les plus bas de toute l'histoire unitaire."

L'industrie débutante ne pouvait compenser ces difficultés économiques ; elle était du reste le fait, non pas de petits et grands capitalistes comme en Europe occidentale, mais de quelques très grandes entreprises soutenues financièrement par l'Etat.

Le contexte international aggravait encore les choses car les différends coloniaux avec la France, au sujet de la Tunisie notamment, avaient provoqué une guerre douanière qui aboutit à une rupture des relations commerciales entre les deux pays le 27 février 1888 : d'où une baisse immédiate des exportations agricoles. On estime que le revenu moyen de l'Italien était alors de 2500 lires par an alors que celui du Français équivalait à 6500 lires.

Un pays pauvre ou appauvri, à la démographie galopante, voisin de nations plus développées connaissant des besoins en main d'oeuvre, des communications devenues plus faciles : toutes les conditions étaient réunies pour que les paysans italiens s'embarquent par centaines de milliers dans des trains qui les conduiront d'abord en France puis, à partir de 1880, dans des bateaux à destination de l'Amérique. De 167 629 en 1886, le nombre des expatriés passe à 296 631 en 1888. L'émigration connaîtra

son maximum pendant la décennie 1900 qui verra 6 millions d'Italiens partir surtout pour les Etats-Unis.

A Saint-Claude, les chiffres restent stables jusqu'aux années 1910 (425 en 1886, 538 en 1906) avec quelques pics que les recensements quinquennaux n'enregistrent pas, mais qui apparaissent dans les registres d'étrangers. Comme on l'a vu précédemment, ils sont liés aux chantiers locaux comme la construction de la route de Chaumont. Entre avril et octobre 1901, cette petite commune enregistre l'arrivée de 146 Italiens qui déclarent travailler comme terrassiers, mineurs et bûcherons, toutes spécialités nécessaires à l'ouverture d'une route. A Saint-Claude même, les professions sont plus variées puisqu'à côté des traditionnels métiers du bâtiment et des travaux publics, on trouve des serruriers, menuisiers, marbriers, cordonniers, mécaniciens, etc... Si l'industrie lapidaire, alors très florissante, en emploie un certain nombre, l'industrie pipière, qui connaît bien des hauts et des bas, n'en emploie aucun, à part dans la branche dérivée qu'est l'ébonite (fabrication des tuyaux de pipes). Dans les villages environnants, les métiers exercés tournent bien sûr davantage autour du bûcheronnage et



Bûcherons italiens - Dessin E.LAZZAROTTO
in " Valstagna..." (cf. bibliographie)

de l'agriculture : là, ils partagent le terrain avec les Suisses, aussi nombreux que les Italiens à Cinquétral, par exemple.

En ce tournant du XIXe siècle, on note une évolution sensible du type d'immigration. Les arrivants des années 1898-1900 viennent désormais directement de leur province d'origine, quelques uns ayant fait étape en Savoie ou en Suisse. Il est plus facile qu'auparavant de dégager des régions bien représentées comme celles de Novare, Côme, Bergame, Vicence, Turin ou Aoste. La plupart ont en commun un relief très accidenté et un peuplement très dense, comme on le constate aujourd'hui dans le secteur bergamasque, à l'est du lac de Côme. Si leur niveau de vie n'a plus rien à envier au nôtre, il n'en était pas de même au début du siècle.

Ces groupes d'émigrants, plus homogènes géographiquement, comportent désormais des familles, les femmes et les filles venant travailler par exemple "sur le lapidaire". Le niveau d'instruction est inférieur à celui de la génération précédente, car les 2/3 seulement savent signer. Surtout, nombre de patronymes contenus dans les registres de cette époque nous sont familiers : AQUISTAPACE, COMBI, MANZINI et MANZONI, LOCATELLI, INVERNIZZI pour la province de Côme et plus particulièrement de la ville de Moggio ; SALVI, CAPELLI, FACHINETTI, PESENTI, FERRARI pour la province de Bergame ; VALENZASCA, ZANONI pour la province de Novare, etc... Nous laissons volontairement de côté les familles originaires de Valstagna (pr. de Vicence) qui sont étudiées plus loin en détail (cf. encadré).

Tous ces indices montrent que l'on touche alors à ce que Gérard NOIRIEL, dans son "Creuset français" (cf. bibliogr.), appelle la "phase 3" de l'émigration, celle où les familles s'établissent définitivement dans le pays d'accueil. La phase 1 avait vu les communautés d'origine envoyer quelques uns de leurs membres, les plus jeunes, les plus forts ou les plus débrouillards comme saisonniers pour de courtes périodes, alors qu'au cours de la phase 2, les jeunes, partis plus nombreux, restaient absents de plus en plus longtemps du village natal. Dans un article sur l'émigration bergamasque, A.BERTOQUY notait avec justesse que ce passage du

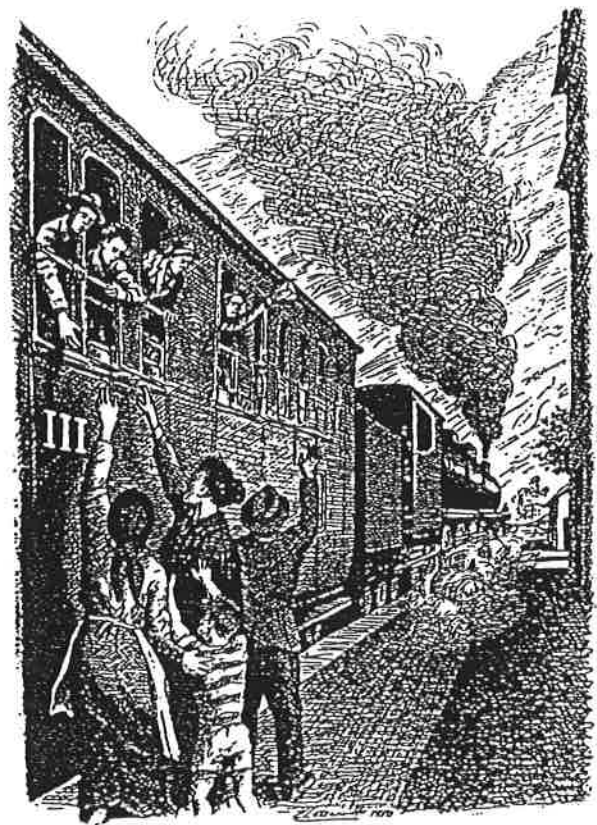
paysan allant "faire la saison" au travailleur immigré à temps plein avait pris pour les Italiens plusieurs dizaines d'années.

Cette phase 3 va connaître son apogée à Saint-Claude dans les années 20, alors qu'on la situe dans les années 30 pour la France (plus de 2 millions d'étrangers en 1936 contre 1 600 000 en 1931*). Cet état de fait correspond par contre aux chiffres de l'émigration italienne vers la France qui atteignent leur maximum entre 1921 et 1930 (1 016 090 pour un total de 2 500 000 émigrés). On a calculé que l'émigration absorbait alors 25% de l'excédent naturel de la population.

Aux motifs économiques, toujours les mêmes car l'Italie ne deviendra réellement industrielle qu'à la fin des années 30, il faut désormais ajouter les motifs politiques. 1921 marque en effet les débuts du fascisme en Italie : MUSSOLINI est élu député de Milan en mai et ses "squadre" font régner la "terreur blanche", notamment dans la basse vallée du Pô (région de Ferrare). On peut toutefois considérer que les réfugiés politiques sont peu nombreux par rapport aux réfugiés économiques ; il existe cependant quelques cas avérés à Saint-Claude.

Dans notre ville, le nombre d'Italiens qui avait crû progressivement de 445 en 1901 à 806 en 1921, double subitement au recensement de 1926 pour atteindre 1669, soit 12% de la population qui ne retrouvera d'ailleurs jamais ce niveau démographique - presque 14 000 habitants - même après le rattachement de 5 communes en 1974. Dès 1931, les chiffres retombent à 975 puis 450 en 1936. La grande crise était passée par là, multipliant les chômeurs qui se comptent alors par centaines à Saint-Claude. La plupart sont des chômeurs partiels mais, en mars 1932, le Fonds de chômage municipal, subventionné par l'Etat, indemnise tout de même 450 chômeurs complets, y compris les ressortissants italiens. Ceux-ci sont obligés d'accepter tout travail où qu'il leur soit proposé. Cette disposition, jointe au marasme général, explique le nombre des départs pour cette période.

Emigrants valstagniens des années 1920



Un bon nombre de personnes disparaissent également des statistiques par le jeu des naturalisations, rendues plus faciles par le Code de la Nationalité de 1927 qui ramenait de 10 à 3 ans la durée du "stage" en France nécessaire à la demande. La communauté italienne, renforcée tardivement par des immigrants du sud de la péninsule, restera tout de même la première communauté étrangère à Saint-Claude jusqu'en 1970, date à laquelle elle sera supplantée par les Portugais.

Les traces de cette grande vague migratoire transalpine sont évidentes dans la population sanclaudienne : qui d'entre nous n'a pas actuellement un parent ou un allié d'origine italienne ? Mais elles sont aussi lisibles dans le développement urbain. Avant la première guerre, les travailleurs immigrés, encore majoritairement des hommes seuls, se répartissent, ou plutôt s'entassent, un peu partout dans la ville, à l'exception du centre ancien qui conserve un peu du caractère "résidentiel" qui était le sien aux siècles passés.

Rapidement, avec la venue des familles nécessitant d'autres logements,

* Chiffres cités par Gérard NOIRIEL (op.cit.)
D'autres sources donnent 1931 comme année record avec 2 700 000 étrangers.

ils vont peupler de nouveaux quartiers excentrés comme la rue Pasteur, la rue Christin, la Combe du Marais, alors que le Plan du Moulin, les Etapes, la rue du Travail par exemple, ne comptent que des Français. Au recensement de 1926, on distingue de véritables quartiers italiens au Miroir et surtout au Valèvre, aux Perrières et en haut de la route de Chaumont.

Les maisons, hautes et étroites, ont été construites par des entrepreneurs comme TONIONE (la Cueilie, la Glacière) ou, dans les années 20, par les maçons de Valstagna. Leur architecture, "basique" dirait-on aujourd'hui, trahit la pauvreté des moyens mis en oeuvre ; elle n'est pas sans rappeler celle de leur ville d'origine. Certains immeubles, cependant, qui dénotent l'aisance plus grande de leur propriétaire, ont une allure incontestable de villas italiennes. D'autres encore ont doté leur dernier étage d'une terrasse garnie de pots de fleurs qui paraît bien exotique...

Dans le même temps, quasiment toutes les fermes situées sur le territoire de la commune - les granges du XVIII^e siècle, comme les Chenaviers, les Recourbes, Beauregard, les Grands Champs, Très Bayard, etc... à l'exception du Mont et d'une bonne part de la Combe de Tressus - sont louées à des Italiens qui travaillent le plus souvent dans les usines de Sous-le-Pré et du Faubourg des Moulins. Les trajets journaliers, effectués bien sûr à pied, s'ajoutaient aux 8 heures de travail, 6 jours par semaine qui étaient alors de règle, y compris pour les femmes (la semaine de 48 heures a remplacé celle de 60 heures en 1919).

Aujourd'hui, rien dans l'habitat ni le mode de vie ne distingue plus leurs descendants et si l'on parle parfois encore de "quartier des Italiens", personne ne pense à un quelconque ghetto. De plus, certains de ceux dont les parents ont connu des jours si difficiles ont atteint les premières places dans la société sanclaudienne. Comment donc s'est faite cette intégration ?

La condition première est la naturalisation, régie en France par le Code de la Nationalité de 1927 et auparavant par la loi de 1889 sur laquelle on épilouait encore dernièrement. Rap-

pelons donc en deux mots son origine et ses principes. C'est la présence accrue d'étrangers sur le sol français en un moment où le pays, humilié par la défaite de 1870, pensait à recruter le plus d'hommes possible pour préparer la revanche militaire sur l'Allemagne, qui conduisit au vote de cette loi de 1889. Le contexte historique mais aussi l'idéologie sincèrement intégratrice des républicains alors au pouvoir, expliquent l'adoption du principe du jus soli, qui veut que les enfants d'étrangers nés en France de parents nés à l'étranger soient français à leur majorité, sauf s'ils déclinent cette nationalité et que les enfants d'étrangers nés en France de parents nés en France soient français automatiquement (le "double jus soli"). Par contre, les femmes françaises qui épousent un étranger perdent leur nationalité et doivent demander leur réintégration en cas de naturalisation de leur époux. C'est grâce au Code de 1927 que les Françaises pourront conserver leur nationalité en cas de mariage mixte.

Une autre conséquence des lois républicaines est la francisation systématique des prénoms, facteur d'intégration pour ses partisans. On le constate dans les registres d'état-civil jusqu'à la fin des années 20 : Bartolo devient Barthélémy, Rosina/Rose, Giacomo/Jacques... Les intéressés, eux, signent tantôt du prénom français - ils sont alors plutôt jeunes ou arrivés depuis longtemps - tantôt du prénom italien. On trouve ainsi au bas du même acte de mariage un Joseph de 23 ans et un Giuseppe de 47 ans... A partir des années 30, le respect du prénom s'impose. Mais il est remarquable que les nouveaux-nés reçoivent alors en majorité des prénoms français, à l'exception du troisième qui reste souvent italien. On constate également que le taux de natalité s'aligne sur celui des couples français.

La volonté d'intégration est manifeste, ce qui explique sans doute que les problèmes rencontrés par les premières générations aient été comme effacés des mémoires. On sait qu'elles furent en butte à une xénophobie plus ou moins latente ; la lecture des faits divers tels que les présentaient les journaux de l'époque suffirait à le prouver. Il n'en est pas moins vrai que Saint-Claude ne connut pas de grave incident anti-italien, même après l'as-

L'ARRESTATION DE CASERIO

Le 24 juin 1894, Sadi CARNOT, Président de la République depuis 1887, était assassiné à Lyon par l'anarchiste italien Sante CASERIO qui voulait venger l'exécution d'Emile HENRY, auteur d'un attentat meurtrier à Paris. D'après les livres d'histoire, l'assassin fut arrêté immédiatement.

La réalité est un peu différente. En effet, un télégramme, adressé par le Sous-Préfet de Saint-Claude aux maires de son arrondissement et daté du 25 à 9 h 25 du matin, comporte le texte suivant :

"Monsieur le Président de la République a été frappé d'un coup de poignard à Lyon.

J'ai la douleur de vous faire connaître qu'il est mort à minuit 10.

L'assassin a été arrêté à Lavans et Molinges."

Cette bizarre expression laisse entendre que CASERIO fut arrêté dans le train peu avant d'arriver à Saint-Claude, qui était alors le terminus de la ligne de chemin de fer. Que venait-il faire dans notre bonne ville ? On sait par le mémoire de F. CICERON (cf. bibliogr.) que Saint-Claude comportait alors une mouvance anarchiste, composée en majorité de jeunes pipiers, qui avait même construit une petite "cité libertaire" à l'"Accueil" - entendez Montée de la Cueillette... L'auteur souligne, d'une part, la propagande exercée par eux auprès des ouvriers italiens, d'autre part, les rapports suivis entretenus avec les groupes anarchistes lyonnais.

Il y a là certainement des liens de cause à effet qu'il pourrait être intéressant d'éclaircir.

sassinat de Sadi CARNOT à Lyon par CASERIO, qui provoqua une chasse aux Italiens dans de nombreuses villes (voir encadré).

Les archives municipales nous livrent seulement un arrêté de 1923 qui interdisait le jeu de la Mora sur tout le territoire de la commune ; ce jeu d'argent extrêmement simple - on parie sur la capacité du joueur à deviner le nombre de doigts tendus par son adversaire - donnait lieu en effet à de fréquentes bagarres.

Il faut attendre la période très particulière de juin 1940, au moment de l'entrée en guerre de l'Italie, pour voir à Saint-Claude des manifestations hostiles aux Italiens avec ce qui devint l'affaire FORANI. Archimède FORANI, chiffonnier résidant depuis longtemps au Valèvre, assigna la ville en justice en réclamant des dommages et intérêts pour un préjudice que son avoué présente ainsi :

"Le 10 juin 1940, l'entrée en guerre de l'Italie donnait naissance, dans certains milieux de la population de Saint-Claude, à diverses manifestations dirigées contre les ressortissants de cette puissance. Le soir vers 20 heures, une colonne composée de nombreuses personnes parcourait, sans opposition aucune des forces de police, la ville et se dirigeait notamment dans le quartier habité par M. FORANI. Là, elle saccageait

son matériel et ses marchandises..."

Pour sa défense, la ville argue qu'elle ne disposait que de 6 agents sur 10, les autres étant sous les drapeaux. L'attitude paisible de la population, la soudaineté des événements et le fait qu'ils se déroulèrent dans des quartiers éloignés du centre ville, où d'autres Italiens furent d'ailleurs victimes de semblables dégâts, firent que la municipalité ne prit pas bien la mesure du mouvement qui, d'après elle, fut de courte durée et le fait de quelques jeunes excités.

Quelle que fût sa bonne foi, on devine la gêne du maire quand il eut à appliquer la circulaire du préfet reçue le jour même et qui lui enjoignait, lors du recensement des Italiens de 17 à 60 ans, de "rappeler à tous les intéressés la solidarité franco-italienne, l'identité de notre civilisation, nos intérêts communs devant la ruée germanique" et de faire appel à leur loyalisme... Appel de toute façon entendu, la suite des événements le prouvera : M. GRANDCLEMENT signale leur engagement dans la Résistance et met ces regrettables manifestations sur le compte du ressentiment des jeunes contre les hommes non mobilisés alors que leurs pères et leurs frères étaient au front.

Quant aux relations avec le mouvement ouvrier, important à Saint-Claude

LE CAS DE VALSTAGNA

Une bonne proportion des Sanclaudiens d'origine italienne est issue de la petite ville de Valstagna, qui compte actuellement 1900 habitants. Elle est située au nord-est de la Vénétie, sur la Brenta, voie fluviale qui relie Padoue à Venise et permettait le flottage des bois coupés dans les Dolomites toutes proches.

Dans les siècles passés, elle connut une aisance certaine liée à l'opulence de la République de Venise dont elle dépendait. Avec le déclin commercial de celle-ci, sa situation géographique devint un handicap : accrochée aux pans d'une vallée encaissée (148 m d'altitude au fond, 1284 m au sommet des montagnes environnantes), l'agriculture y était quasiment impossible. Seul le tabac, cultivé en terrasses depuis le XIXe siècle, procurait un certain revenu, car il était traité sur place et alimentait également une contrebande active.

La seule industrie était celle des chapeaux de feutre. Les autres activités étaient liées au bois : bûcheronnage, fabrication du charbon de bois, conduite des trains de bois sur la Brenta. Pas de quoi faire vivre une population à la forte natalité, qui s'élevait à 4100 habitants en 1878. C'est pourquoi l'immigration saisonnière vers la France, la Suisse et la Belgique, constante depuis le début du XIXe siècle, se transforme dans les années 1870 en une véritable vague migratoire : pendant cette décennie, 731 "Valstagniens" quittent à pied leur ville, dont 538 pour l'Amérique (notamment l'Amérique du Sud), le reste se dirigeant vers la France et la Suisse. L'ouverture d'une voie ferrée en 1909 facilitera les allers et retours.

Les premiers arriveront à Saint-Claude à la fin du siècle : des LAZZAROTTO, PONTAROLLO, MORO, CAVALLI, FERRAZZI, SMANIOTTO, SIGNORI, GHENO, PERLI, etc... tous patronymes qui nous sont aujourd'hui familiers. Le chômage, endémique à Valstagna, diminue après la Première Guerre mondiale car le gouvernement italien finance alors de grands travaux de reconstruction et de génie civil, des routes particulièrement. Mais, une fois ces chantiers achevés, la situation de l'emploi est à nouveau catastrophique et Valstagna va connaître une seconde vague migratoire

de grande ampleur. Malgré l'émigration, en effet, la population avait atteint un pic avec 5285 habitants en 1921, 30 % de plus qu'en 1871.

Entre 1921 et 1931, ce seront 2000 personnes qui émigreront, la plupart définitivement et cette fois vers différents pays d'Europe et Saint-Claude en particulier. En 1931, il n'y aura plus que 3404 habitants qui continueront à émigrer plutôt vers les autres régions d'Italie industrialisées et les nouvelles colonies comme la Lybie et la Somalie.

On comprend que dans ces conditions l'émigration soit organisée par les autorités civiles et religieuses : l'Office d'Emigration (municipal) et l'Association des Emigrants (dirigée par l'archiprêtre) négocient directement les contrats de travail avec les autorités françaises, dans l'Isère par exemple. Il ne semble pas que ce fût le cas à Saint-Claude.

Dans cette bourgade en pleine déroute, on comptera seulement 4 entreprises en 1946, dont le magasin des tabacs et une fonderie. A cette date, sur 600 "actifs", 520 seront au chômage ! L'aisance fut longue à revenir mais, aujourd'hui, c'est un joli petit bourg aux rues soignées, aux jardinets en terrasses, qui nous rappelle irrésistiblement certains quartiers de Saint-Claude...



La récolte du tabac à Valstagna (op.cit.)

au début du siècle, elles restent à étudier. On sait toutefois qu'elles existèrent : par exemple, le livret statutaire de la Chambre Syndicale Internationale du bâtiment de Saint-Claude et région, édité en 1903, était rédigé à la fois en français et en italien. F.CICERON (op.cit.) signale l'agitation des libertaires parmi les ouvriers italiens vers 1904, alors que les socialistes "ne s'intéressent guère à eux, peut-être parce qu'ils ne sont pas des électeurs ?" S'il y eut des phénomènes de "jaunisme", nous n'avons rien trouvé à ce sujet. Mais il est vraisemblable que le syndicalisme aie joué comme partout un rôle intégrateur, tout comme l'école laïque, prépondérante à St-Claude.

Un troisième facteur d'intégration, que l'on cite rarement mais qui eut son importance, est le sport et, plus particulièrement chez nous, le rugby.

L'équipe première de 1936 comptait 4 noms italiens, celle de 1951, championne de France promotion, 6. Il faut mentionner aussi le jeu de boules - devenu "le sport boules" - très prisé des Italiens encore aujourd'hui : les palmarès des clubs sanclaudiens semblent souvent venir tout droit de la péninsule.

C'est en somme l'histoire d'une intégration réussie que l'on a retracée ici, tout en constatant qu'elle ne s'est pas faite du jour au lendemain et que les choses n'ont pas été faciles. Par bien des aspects, cette immigration italienne nous rappelle même les vagues migratoires que nous avons connues depuis. Il ne nous reste donc qu'à espérer que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous ayons bientôt l'occasion de publier une histoire des Sanclaudiens d'origine portugaise, nord-africaine et, pourquoi pas, turque !

XX

BIBLIOGRAPHIE

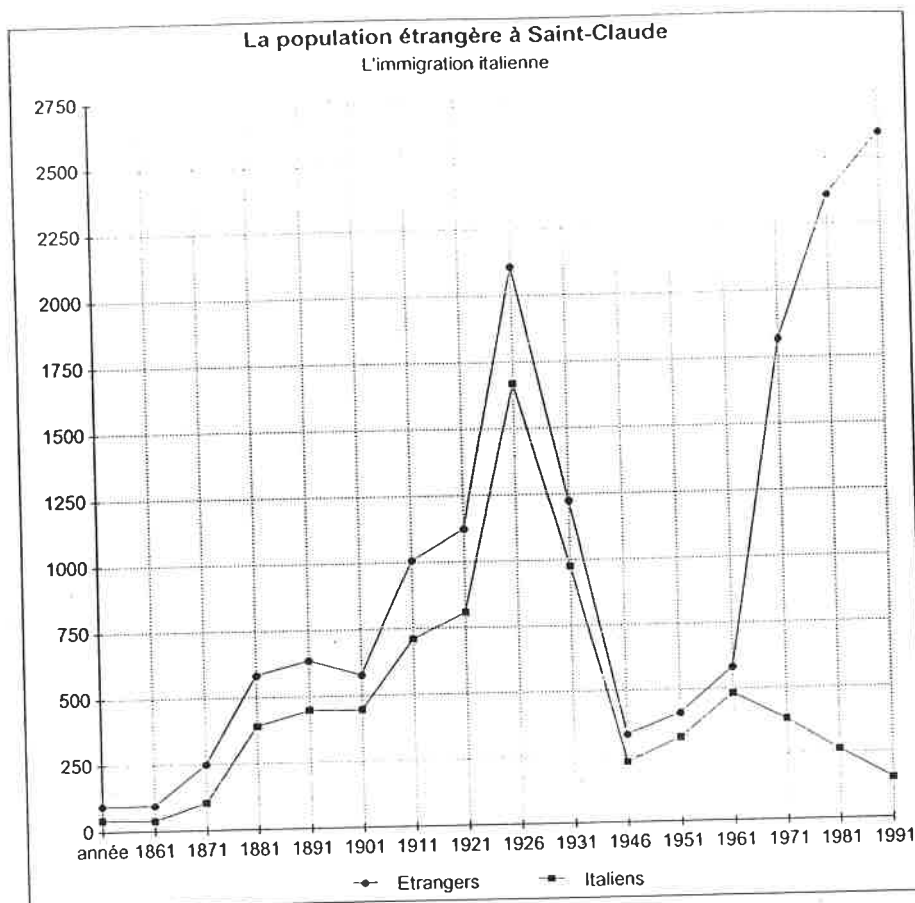
- ROMANO (Sergio).- Histoire de l'Italie du Risorgimento à nos jours.- Seuil : Points Histoire, 1977.
- NOIRIEL (Gérard).- Le Creuset français : histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles.- Seuil, 1988.
- BERTOQUY (A.)- Un type d'immigration italienne : l'émigration bergamasque.- in "Revue de géographie alpine, 1934.
- CICERON (Félix).- Les premiers anarchistes à Saint-Claude 1893-1905.- Mémoire de maîtrise ; Université de Besançon, 1977.
- GRANDCLEMENT (Michel).- La Résistance populaire dans le Haut-Jura.- St-Claude, 1988.
- SIGNORI (Franco).- Valsatgna e la destra del Brenta.- ed. a cura del comune di Valstagna.- Ill. di Ettore LAZZAROTTO.- 1981.

XX



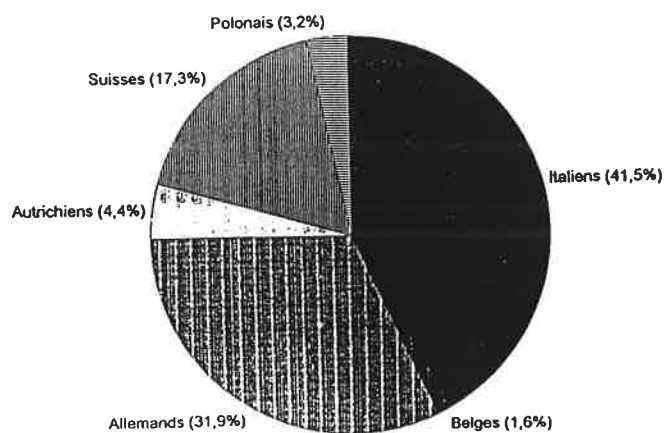
A Saint-Claude, les immigrants italiens sont venus en majorité des provinces suivantes (en grisé sur la carte) :

- Piémont : régions de Novare et Turin
- Lombardie : régions de Bergame, Come et Milan
- Vénétie : région de Vicence
- Frioul : région d'Udine
- Trentin-Haut Adige : région de Bolzano/Bozen



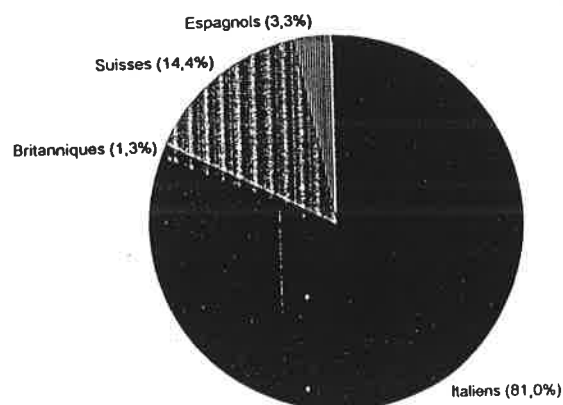
La population étrangère à Saint-Claude

1872



Population totale = 7083 habitants
Nombre d'étrangers = 248
soit 3,5 % du total

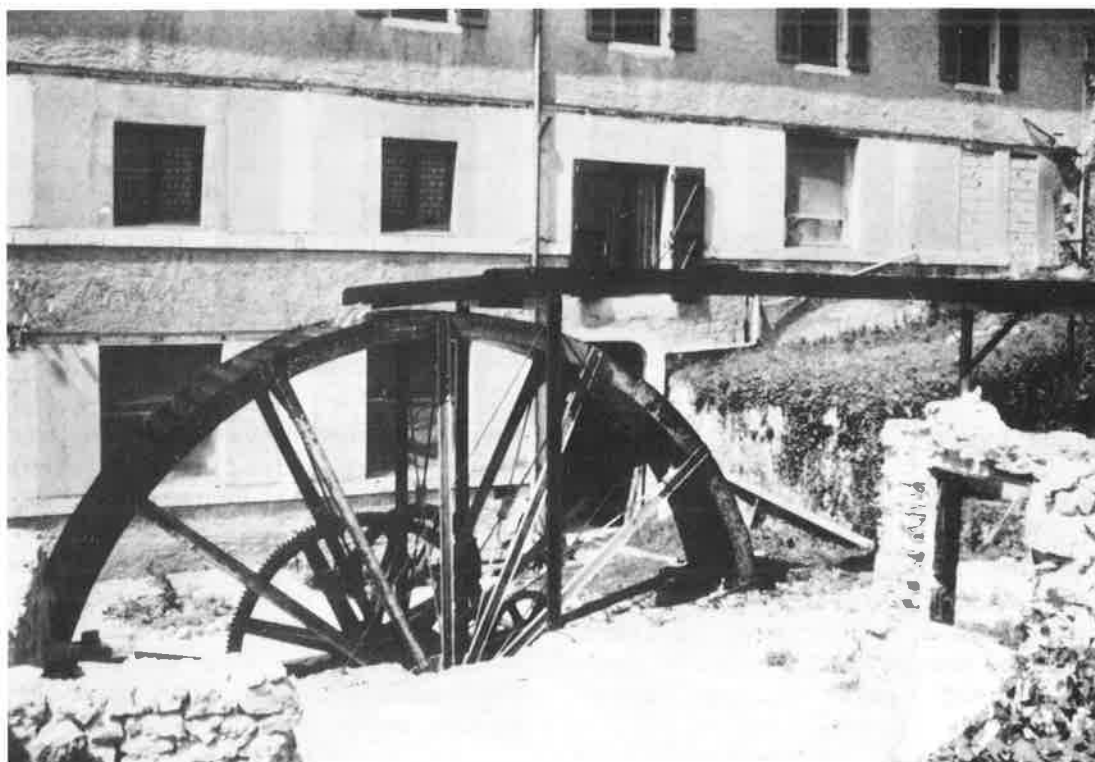
1926



Population totale = 13947 habitants
Nombre d'étrangers = 2107
soit 15 % du total



Ouvriers en majorité italiens, terrassiers, mineurs et tailleurs de pierre, sur le chantier de la ligne de chemin de fer La Cluse-Saint-Claude à la fin des années 1880, un peu en aval de Saint-Blaise.
Collection Amis du Vieux Saint-Claude



M.VERNIER, à Montbrillant, a obtenu notre Prix du Patrimoine 1993 pour la remise en état de cette roue que l'on peut voir fonctionner en descendant de Septmoncel à Saint-Claude. Elle était l'une des 4 roues - et la plus grosse - qui actionnait la taillerie de diamants hydraulique créée en 1878 à l'instigation de M.Eugène GOUDARD par M.Sylvain DALLOZ (voir article p.38 de ce numéro) au lieu-dit La Patinerie ou La Papeterie. Le hameau prendra le nom de Montbrillant, en référence au quartier des diamantaires de Genève portant ce nom.

Les racontotes de Georgette GAUTHIER

Bébert

Bébert est né place des Carmes où il a joué bien souvent. Mais quand arriva l'entrée à l'école, les ennuis commencent. Bébert ne supporte pas de rester enfermé. Il fait ratole au Mont Bayard, mais aussi dans les greniers de la Poyat où il déniché une viôrne, un petit accordéon qui va lui changer la vie. Il n'aura plus que la musique en tête.

Après de brefs séjours dans les

usines de pipes, il part à Lyon pour y vivre sa passion, apprendre le solfège et devenir musicien ambulant : noces, bals, fêtes patronales.

Plus tard, il accompagne sa femme qui chante dans l'entonnoir ; ils vendent des petits formats au Parc de la Tête d'Or. Tino ROSSI fera leur fortune.

Bébert n'oubliera jamais son quartier mais il n'aura pas le bonheur de le revoir comme il l'espérait : Bébert a été deporté.



Pentecôte 1936 au
Parc de la Tête d'Or

Robert GAUTHIER, dit
Bébert, est l'accor-
déoniste assis à droi-
te, près de sa femme
debout.

Cliché prêté par
l'auteur.

Le mariage du Lysée

Le Louis va faire réparer sa grosse montre du côté de Léhary. Les argales d'horlogers de Saint-Claude sont des tsancre-perd de bons à rien ! Il prend donc le car jusqu'à la Serra et descend chez le copain Marcel qui ravicole une tocante en rien de temps. Ce soir, elle sera prête.

En attendant, notre jarreucle décide d'aller rendre visite au Lysée qu'il n'a pas vu depuis longtemps. Le Lysée habite assez loin dans une espèce de cabioton où il s'est emborné. Après avoir trinqué, le Lysée raconte son mariage :

"J'en avais assez d'être toujours seul, alors j'ai mis une annonce sur "Le Chasseur Français". J'ai reçu plusieurs

lettres, mais avant que j'aie eu le temps de répondre, la Parisienne était là. Elle a dit franchement ce qu'elle avait à dire : ses argagnats n'étaient pas venus depuis plusieurs mois, il fallait absolument le mariage, sinon elle perdait sa place d'institutrice. On a fait accord. J'ai dû aller à Paris, tout émeillé, une fois pour le mariage et une autre pour le divorce."

Et maintenant le Lysée rône parce qu'il est encore plus seul qu'avant.

"Qu'il ne compte pas sur moi pour le plaindre, ce vieux grigou. Il n'a plus qu'à compter ses sous."

Le Louis va rejoindre son car, avec sa montre réparée et, en prime, un beau morceau de miel de brèche.

Une racontotte de Jean-Louis REFFAY

Pour avoir épousé en justes noces Juliette REFFAY, soeur du Louis et du John du même nom, Alix MILLET était mon oncle.

Employé à l'Union Electrique (dénomination ô combien plus poétique que notre actuelle EDF) il avait, toute sa vie, couru les bois, les champs et autres lieux où le conduisait sa profession de "lignard". Aussi, la vie de paisible citadin qu'il était obligé de mener lorsqu'il eut fait valoir ses droits à la retraite, lui pesait-elle quelque peu.

Il avait, entre autres, pris l'habitude de descendre régulièrement au Faubourg Marcel pour se rendre chez son oncle qui tenait là une charcuterie. Celui-ci, habitué à ses visites, le laissait aller et venir à sa guise dans son laboratoire où se préparaient de succulentes et odorantes cochonnailles.

Alix aimait à soulever les couvercles pour humer de plus près les suaves saveurs qu'exhalaient les marmites bouillantes et parfois goûtait aux préparations pour donner, en connaisseur, un conseil sur l'assaisonnement. Pour ce faire, il devait au préalable poser sur le bord des fourneaux ou d'une table proche le mégot éteint qu'il

tenait en permanence au coin des lèvres.

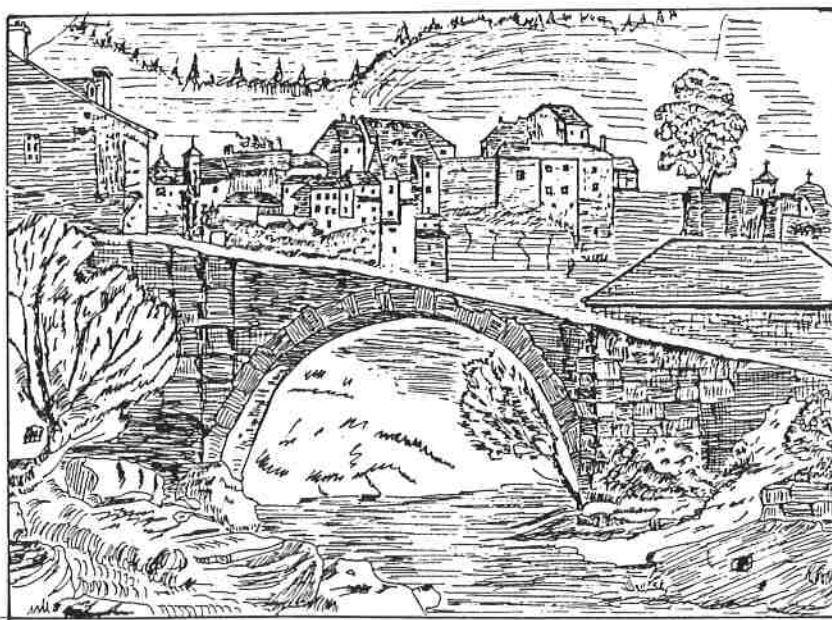
Or, ne voilà-t-il pas qu'un jour, il posa sur sa cigarette le couvercle du plat qu'il se préparait à goûter ; après avoir, comme de coutume, donné son avis sur la fabrication en cours, il referma incontinent le récipient sans avoir remarqué que ledit mégot, collé au couvercle, avait suivi le mouvement pour tomber ensuite, à l'insu de tous, dans le bouillon qui frémissait au-dessous.

Je vous laisse imaginer le hourvari qui s'en suivit, lorsqu'au bout du temps de cuisson réglementaire, la maîtresse de maison se mit en devoir de répartir en pots ce qui aurait dû être fins pâtés ou délicates terrines.

Le coupable fut, vous vous en doutez bien, rapidement identifié, mais il n'en fallut pas moins jeter le contenu de la marmite où nageaient maints filaments de tabac accompagnés d'un bout de papier jaunâtre, le tout auréolé de taches qui ne devaient rien au lard du cochon.

Depuis lors, Alix, bien qu'ayant été dûment chapitré, n'en fut pas moins étroitement surveillé à chacune de ses apparitions dans le saint des saints de la charcuterie familiale.

Sète, le 2 octobre 1992



L'ancien pont du Faubourg Marcel, d'après une gravure du XIX^e siècle (A.M.St-Claude)

Sonnet

au Haut - Jurassien

Comme l'eau des torrents, des lacs, des tourbières,
Qui gronde, se cache, ressurgit, apaisée ;
L'âme du Haut-jurassien, tourmentée et fière
Se grise d'espace aux falaises, accrochée.

Avec ses épis rocheux, ses sombres "pessières",
Ses vastes fermes aux grandes ailes repliées,
Elle est prévoyante, généreuse et altière,
Secrète et pudique en vallées, réfugiée.

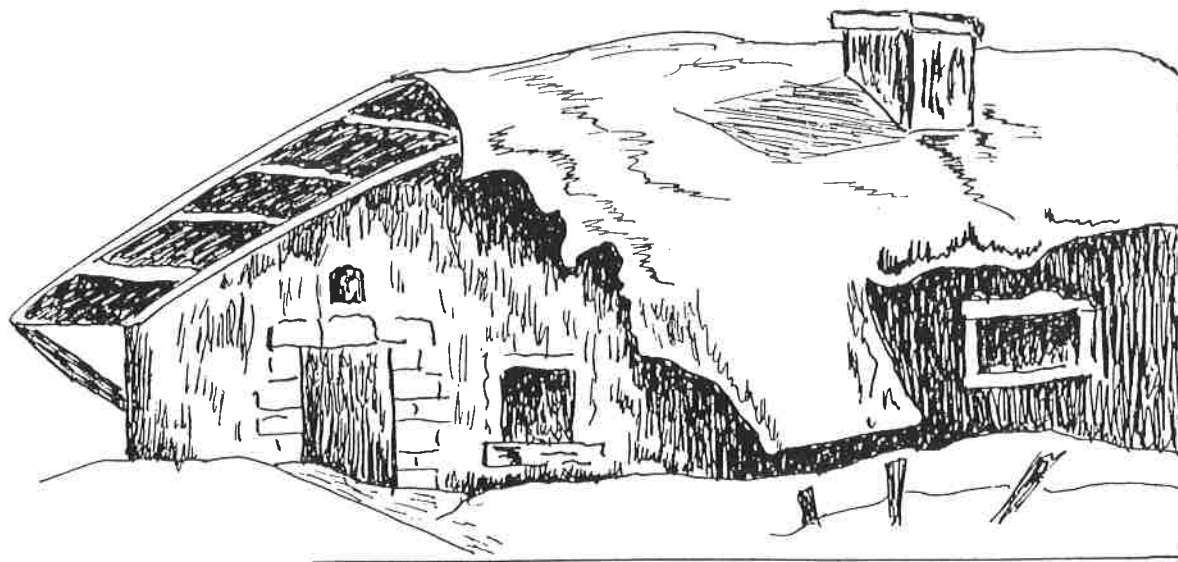
En elle, j'éprouve sa rudesse et son rêve,
La lumière et l'ombre, la besogne sans trêve
Des paysans et des hommes au décor d'airain.

Je me sens de son sang, je me sais de sa sève ;
Celui des anciens Comtois porteurs de son glaive,
Celle de sa grande âme et de ses noirs sapins.



Henri MARANDIN

8.12.91



Métiers et confréries à Saint-Claude

par Jean MAUREL

Professeur d'histoire au Collège du Pré Saint-Sauveur

Selon Dom BENOIT, "les sculpteurs et les tourneurs de Saint-Claude, comme tous les autres artisans ou artistes, étaient réunis en corporations ou confréries, selon l'ancienne et salubre législation du travail (1)". De fait, les registres paroissiaux de l'église Saint-Romain témoignent de l'existence de ces maîtres de métiers et de ces confréries. Le 24 juin 1717, par exemple, honnête Benoît VUILLARD, maître-tourneur, est enterré dans la chapelle de Saint-Crépin, patron des tourneurs, en présence des membres de sa confrérie (2). Il ne faut pas en conclure cependant que le travail est strictement réglementé.

Un document retrouvé dans la série CC prouve en effet le contraire. Intitulé "Etat des arts et métiers qui se trouvent dans la ville de Saint-Claude", il a sans doute été établi dans un but fiscal et, d'après l'écriture, on peut le situer dans la première moitié du XVIII^e siècle (3). Il montre clairement qu'à l'exception de celui des chirurgiens, il n'existe pas de métiers jurés à Saint-Claude. Les artisans ne sont liés que par des délibérations ou statuts très souples, parfois homologués par le parlement de Besançon ou la grande-judicature de Saint-Claude. L'on retrouve une situation décrite par J. BRELOT et G. DUHEM :

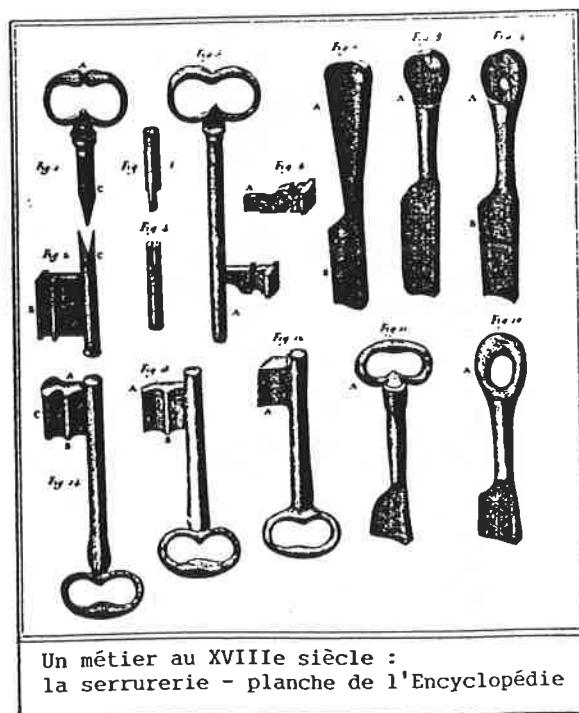
"Il n'existait pas à Lons de véritables corporations, organisées en maîtrises et jurandes... ce que l'on voit à Lons, ce sont des confréries religieuses, qui continuent plus ou moins les traditions d'entraide mutuelle et se disputent la préséance aux processions. (4)"

A plusieurs reprises, le Magistrat de Saint-Claude se fait le défenseur de la liberté des métiers. En 1739, les maîtres-cordonniers veulent établir un statut qui réserverait la maîtrise aux bourgeois capables de payer 40 livres de réception ; les fils de maîtres ne

payeraient, eux, que 3 livres 6 sols 8 deniers. Le Magistrat s'y oppose pour les raisons suivantes :

"Cet status est contraire à l'usage où l'on est d'un temps immémorial de laisser résider icy les étrangers contre les moeurs desquels il n'y a rien à redire en payant annuellement quatre livres au receveur de la ville, à l'exception de ceux de qui le magistrat, pour des considérations particulières, trouve bon de ne pas exiger ce droit qui est appelé une soufferte (5)."

Ce statut n'est pas moins contraire au bien public : "si on le laissait subsister, il rendrait inutile l'attention que ce Magistrat a d'attirer dans cette ville de bons ouvriers par des privilèges et des exemptions (6) qu'il leur accorde d'une manière proportionnée à leur talent, car un cordonnier habile dans son mestier qui se présenterait icy pour y travailler pourrait aisément se rebutter par les difficultés qu'on lui ferait et manquer de l'argent qui lui serait nécessaire pour être reçu à



Un métier au XVIII^e siècle :
la serrurerie - planche de l'Encyclopédie

travailler de sa profession ; d'ailleurs, si l'on autorisait les status des maîtres-cordonniers, tels qu'ils les présentent, les autres artisans pourraient se mettre sur le pied de faire des status qui occasionneraient les mêmes abus qu'on vient de détailler et qu'une bonne police veut qu'on prévienne (7)."

En 1763, Jacques MANDRILLON, Claude-Joseph et Jean-Pierre VINCENT, maîtres-chapeliers, demandent au Magistrat de défendre "aux marchands chapeliers étrangers, non-bourgeois ny domiciliés dans cette ville, d'exposer en vente aucuns chapeaux en quel temps que ce soit, si ce n'est les jours de foire".

Le Magistrat s'y refuse, "attendu qu'il n'y a point de maîtrise à Saint-Claude et que le commerce est libre dans le royaume (8)." En septembre 1731, au contraire, il chasse de la ville le nommé ARNAUD, qui se dit docteur des pauvres et distribue ses remèdes à la grande indignation des médecins et des chirurgiens (9). Ceux-ci, il est vrai, sont beaucoup plus écoutés quand ils veulent se débarrasser de leurs concurrents et se font les défenseurs de la santé publique. Le Magistrat, quant à lui, redoute les troubles que la venue d'un "opérateur" peut provoquer. Il agit donc plus pour défendre l'ordre public que le monopole professionnel.

Notes :

- 1 - BENOIT (Dom Paul).- Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude.- Tome 2, p.404
- 2 - Archives municipales Saint-Claude - GG.01 n°24, f°129
- 3 - Il est reclassé provisoirement dans la série HH.
- 4 - BRELOT (Jean) et DUHEM (Gustave).- Histoire de Lons-le-Saunier, p.205.
- 5 - Le droit de souf(f)erte ou d'habitage est payé par les non-bourgeois résidant à Saint-Claude. Au début du XVIIIe siècle, il est de 4 livres par an. En mai 1744, il est porté à 10 livres, de façon à limiter l'afflux des pauvres et des étrangers. Dès février 1746, il est ramené à 5 livres, parce que "la plus grande partie des non-bourgeois sont des manoeuvres et des pauvres gens qui vivent le jour à la journée du produit de leur travail, et que se trouvant hors d'état de pouvoir payer ladite somme de dix annuellement, la ville se trouverait privée d'ouvriers nécessaires."
- 6 - En 1737, Jean Pierre PIDOUX de Nozeroy, marchand épicier et ciergier, qui reçoit l'autorisation de s'installer à Saint-Claude, est exempté du droit de souferte, de la capitation, des corvées et du logement des gens de guerre. Il sera reçu bourgeois le 6 juillet 1742.
- 7 Arch. mun. Saint-Claude - BB.01 n°49, délibération du 17 avril 1739. Il manque malheureusement une partie du texte, car le registre est endommagé.
- 8 - Arch. mun. Saint-Claude - BB.01 n°56, f°7, délibération du 15 décembre 1763.
- 9 - Arch. mun. Saint-Claude - BB.01 n°45, délibération du 7 septembre 1731.

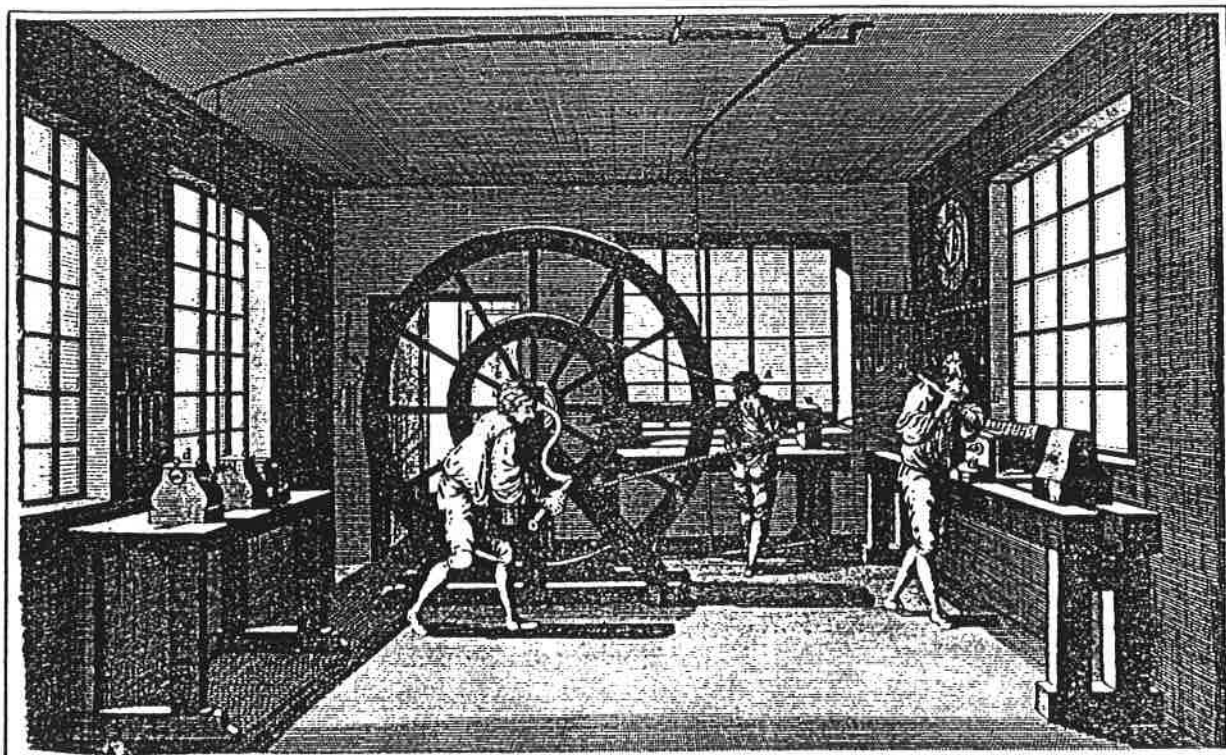


Planche de la Grande Encyclopédie : l'atelier du tourneur

Etat des Arts et Métiers qui se trouvent dans la ville de Saint-Claude

Il n'y a dans laditte ville qu'une maîtrise et jurande qui est celle de la communauté des **chirurgiens**, composée actuellement de trois maîtres qui acheptèrent en mil six cents quatre-vingt et quatorze, en conformité des édits de Sa Majesté, deux offices de chirurgiens jurés royaux, pour le prix et somme de huit cents livres et quatre vingt livres pour les deux sols pour livre qui furent financés les douzième janvier et second mars de laditte année. Le dixième de may mil sept cents et six, ils furent confirmés dans l'hérédité desdits offices moyennant la somme de deux cents livres et celle de vingt livres pour les deux sols pour livre qu'ils financèrent le même jour. Ensuite de l'acquisition de ces offices et conformément aux ordonnances royaux, ils firent des status et règlements pour leurs maîtrises qui furent homologués au parlement de Besançon le treizième juillet mil sept cents dix-huit, par lesquelles les aspirants bourgeois et fils de maître payent à laditte maîtrise la somme de trois livres, et les étrangers celle de quinze livres au profit de la boîte de laditte maîtrise.

Les **barbiers** et **perruquiers** n'ont ny maîtrises, ny status ny règlements, mais payent pour une fois, tant seulement, à la bourse commune des maîtres chirurgiens, la somme de dix livres, en conformité de l'édit de Sa Majesté du mois de février de l'année mil six cents nonante-deux.

Les **paintres** et **sculpteurs** n'ont aussy ny maîtrises, ny status entr'eux, mais seulement une transaction du vingt-cinquième aoust mil six cents soixante et onze, par laquelle ils obligent tous apprentifs bourgeois de donner à la confrérie de saint Luc, leur patron, une livre de cire, et tous apprentifs étrangers, deux livres pour être employés au service qu'ils font faire le jour de la feste de leurdit patron.

Les **tourneurs** n'ont de même aucune maîtrise, ils ont seulement quelques status homologués au parlement le dix-septième novembre mil six cents quatre vingt et cinq pour une confrérie érigée en l'honneur de saint Dominique, à laquelle ceux qui travaillent du grand tour en boutique payent six livres treize sols quatre deniers ; ceux qui travaillent du grand tour en chambre, trois livres six sols huit deniers ; ceux qui travaillent du petit tour en boutique trois livres six sols huit deniers, et ceux qui travaillent du petit tour en chambre, une livre treize sols quatre deniers.

Les **tailleurs**, sans aucune maîtrise, ont seulement certains status sans homologation, par lesquels ils perçoivent de chaque apprentif une livre, et de ceux qui les tiennent et qui travaillent en boutique six livres qui se doivent employer au luminaire du jour de la feste de la nativité de Notre-Dame qu'ils ont choisis pour leur patronne.

Les **menuisiers** et **charpentiers** n'ont aucune maîtrise, mais seulement quelques status sans homologation, par lesquels chaque apprentif de l'une et de l'autre desdites professions, soit bourgeois ou étrangers, sont obligés de payer pour droit de cire vingt sols ; et lorsque ceux qui auront fait leur apprentissage dans cette ville voudront s'y établir, ils payent la somme de cinq livres, et ceux qui voudront s'y établir et auront fait leur apprentissage ailleurs, payent celle de dix livres pour une fois tant seulement ; toutes lesquelles sommes doivent être employées à la décoration et luminaire de l'hôtel de saint Joseph, leur patron.

Les **cordonniers** et **taneurs** sont aussy sans maîtrise, et ont seulement certaine délibération prise entr'eux et homologuée en cette judicature le douzième septembre de l'année mil six cents soixante et onze, concernant la confrérie de saints Crespin et Crespinian leurs patrons, au profit de laquelle chaque cordonnier qui tiendrat apprentif paye pour la première année dudit apprentissage trois livres ; de plus tous cordonniers qui ont leur boutique paye la somme de six livres treize sols quatre deniers pour une fois, tant seulement ; le tout debvant être employé à l'entretien et réparation d'une chapelle qu'ils ont dans l'église paroissiale de cette ville.

Les **orphèvres**, **serruriers**, **scelliers** et **maréchaux** n'ont de même aucune maîtrise, mais certaine délibération et résolution prise entre eux, homologuée au parlement de cette province le deux juillet mil sept cent quinze, par lesquelles chacun d'eux désirant établir boutique paye la somme de six livres treize sols quatre deniers, pour une fois seulement, chaque compagnon et apprentif après un mois de travail une livre et dix sols, le tout pour estre employé en offices divins et oeuvres pies, et fournir au luminaire et autres choses nécessaires à l'entretien de leur confrérie établie en l'honneur de saint Eloy, leur patron.

Les **tailleurs de pierre** et **massons** n'ont ny maîtrises, ny status, ny règlements. Les **cuilleriers** de même que les **pescheurs** n'ont aussy ny maîtrises ny status.

Tous lesquels ouvriers et artisans sont journaliers et sur lesquels ont at peine de tirer une capitation.

Arch. mun. Saint-Claude, HH, Etat des arts et métiers qui se trouvent dans la ville de Saint-Claude.

La mesure de l'abbaye

par Véronique ROSSI

Lors de recherches personnelles aux Archives Départementales du Jura, un des membres actifs de notre association remarquait deux pièces intéressant la mesure de l'abbaye de Saint-Claude et les faisait reproduire à l'intention du bulletin des Amis. Nous n'en donnerons pas ici de transcription intégrale, mais leur intérêt justifiait qu'on en présente quelques extraits commentés.

Les documents

Il s'agit de deux pièces d'un procès porté devant la Cour du Parlement de Besançon en 1707 et opposant, d'une part, les religieux de l'abbaye, demandeurs, à l'abbé, qui était alors le cardinal d'Estrées, défendeur, représenté par son intendant, Antoine Joseph MICHAUD, le propriétaire du fief de la Condamine.

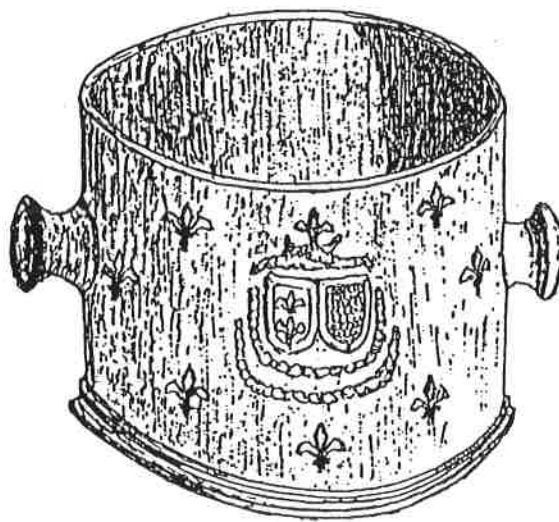
La première pièce, non datée, est intitulée : "Mémoire pour répondre de la part de Son Eminence aux nouvelles répliques données par Messieurs les Religieux de Saint-Claude demandeurs au sujet de la mesure à bled" ; la seconde, datée du 23 décembre 1707, "Adjonction aux deffenses de Son Eminence Monseigneur le Cardinal d'Estrées abbé de la royale abbaye de St-Claude deffen(deur) contre Messieurs les Révérends Grand Prieur, officiers et religieux de la-(dite) abbaye demand(eurs)". On constate qu'il s'agit de deux pièces émanant de la défense, donc du parti de l'abbé et que, n'ayant pas le reste du procès à disposition, on n'aura entendu qu'un seul son de cloche. Mais selon l'usage commun aux affaires judiciaires, chaque acte de la défense reprend point par point l'argumentation de l'accusation, ce qui permet de reconstituer cette dernière, du moins en partie.

Pour nous, du reste, l'essentiel n'est pas de préjuger de l'issue du procès - que nous ignorons - mais de tirer de ces pièces des enseignements sur les pratiques de l'époque. Car elles nous en apprennent beaucoup sur les revenus de l'abbaye, les relations entre religieux et surtout sur les mesures en usage, objets du procès.

Les parties en présence

On cite souvent les procès qui opposèrent l'abbaye à la ville de Saint-Claude (cf. le procès de l'horloge dans notre bulletin n°8) et dont on conçoit aisément les tenants et les aboutissants, les intérêts de l'une divergeant par nature de ceux de l'autre. On a plus de mal à imaginer les dissensions qui opposaient, au sein de l'abbaye, les religieux entre eux et qui donnèrent lieu à au moins autant de procès.

Ce procès dit "de la mesure" se comprend mieux si on le replace dans son contexte historique, décrit par Dom BENOIT : en 1701, le cardinal d'Estrées avait promulgué de nouveaux statuts pour l'abbaye qu'il avait visitée deux ans plus tôt, en 1699 (voir notre bulletin n°10) et ces nouveaux statuts restauraient une certaine discipline. Ce fut un tollé parmi les religieux qui s'y opposèrent en majorité, notamment Jean François de MARNIX, infirmier et Pierre



Ci-contre : mesure-étalon à grains, en cuivre, aux armes du roi de France (XVIIe s.)

Louis de BRESSEY, cités tous deux dans les pièces que nous étudions, alors que Jean François de GRAMMONT, grand cellier, y avait consenti.

L'abbé, commendataire, n'étant pas là pour la faire appliquer, cette réforme eut peu d'effet et DOM MARTENE, en visite en 1709, pourra écrire que l'abbaye est alors "une décharge des familles de noblesse qui ne peuvent y mettre leurs enfants qu'après avoir fait preuve de 16 lignes de noblesse. Les religieux qui l'habitent portent le nom et l'habit des moines mais vivent presque comme des chanoines..."

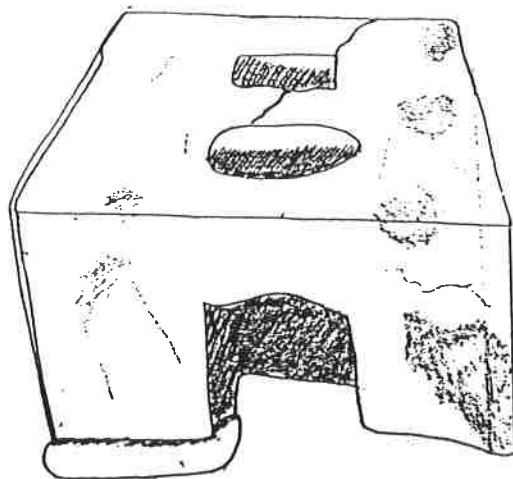
Quoiqu'il en soit, les statuts du cardinal d'Estrées réveillèrent à son encontre l'esprit de chicane des religieux et nous avons là un des épisodes de cette guerre intestine.

L'objet du procès

Bien que cela n'apparaisse pas clairement dans les deux pièces étudiées, il semble que l'abbé ait voulu officialiser la mesure à blé en vigueur pour l'abbaye depuis au moins 60 ans, peut-être plus d'un siècle d'après l'intendant. En 1707, 4 exemplaires de cette mesure, réalisés dans une matière non précisée, en métal vraisemblablement, "tous égaux et fort anciens", "marqués à la crosse de l'abbé", servaient de référence : trois étaient aux mains des religieux - MM. de MARNIX, de BRESSEY et de GRAMMONT - l'autre aux mains de fermier de l'abbé. La matrice originale de ces mesures étant perdue, l'abbé a sans doute voulu en recréer une.

Les religieux saisirent alors ce prétexte de s'opposer à leur supérieur et ressortirent de leurs archives une mesure de pierre qu'ils prétendirent être la véritable matrice devant, comme telle, être remise en vigueur, ainsi qu'un "ancien pot d'estaing qu'ils disent garder aussi dans leur trésor" et servant à mesurer le vin des prébendes.

L'abbé ne s'opposerait pas à ce qu'on réalise une nouvelle matrice "de fer ou de cuivre ou de telle autre matière qu'il plaira à la Cour pour servir (...) d'échantillon aux mesures de bois desquelles on est obligé de se servir pour la commodité du mesurage et des mesureurs", d'après la mesure de pierre des religieux. Le problème est que la contenance de cette matrice de



Pierre-mesure de Maillat (Ain) : l'un des trous indique la mesure pleine, l'autre la demi-mesure.

pierre est nettement supérieure à celle de la mesure en usage ; qu'on rétablisse la mesure proposée par les religieux et il faudra s'attendre à de rudes contestations de la part des débiteurs de l'abbaye... encore des procès en perspective.

Si la rapacité des religieux apparaît à cette occasion, le souci premier de l'abbé - poussé peut être par son intendant en contact direct avec les débiteurs - semble être le maintien du *modus vivendi* avec la population. Pour preuve du désintéressement de l'abbaye qu'il incarne, l'abbé précise la valeur des transactions en "bleds" effectuées avec cette mesure. Si l'abbaye doit à ses moines - au cas où ils soient au nombre de 24 "ce qu'ils n'ont été dès longtemps" - au maximum 5000 mesures de froment et d'avoine, au titre des prébendes (qui constituaient le "salaire" des moines en nature), elle reçoit ordinairement 22000 mesures de ses débiteurs par l'intermédiaire des fermiers. En voici le détail :

"Les débiteurs de censes et redevances en bled à la mesure dont il s'agit sont en grand nombre : les habitants des villages de Saint-Lupicin et de Chaux doivent des censes considérables qui se payent tous les ans à cette mesure ; les habitants mainmortables des villages de Douvre, de Jeurre, de Grand Chastel, de Vaux, de Chiriat, de Molinges, de Chassal, de Marnignat, de Vulvoz, de Ranchette, de Larrivoire, des Crozets et tous autres des prévôtés de la Côte Saint-Georges et d'Avignon doivent par famille quatre

LES MESURES DE LA VILLE

En 1650, les échevins font faire à Genève une marque pour marquer les pots et mesures d'étain servant aux hôtes et aux marchands pour vendre leur vin, et une autre pour les mesures de bois servant à vendre le "bled". Cette marque sera apposée sur les mesures de bois déjà échantillonnées par le prévôt Claude de MARNIX, sieur de Crillat (extrait des délibérations du Conseil de ville cité par Michel BLONDAN in "Une année d'échevinage à Saint-Oyend de Joux 1650-1651").

mesures de froment (...) à la même mesure ; les moulins qui sont au nombre de plus de trente tant dans la Cellerie, le Grandvaux que la baronnie de Moirans doivent l'un pourtant l'autre plus de trois ou quatre cent mesures de grains payables à la même mesure annuellement."

Il serait donc dans le strict intérêt pécuniaire de l'abbaye d'adopter une mesure plus grande, mais on conçoit alors l'émoi de la population, d'autant que la mesure de l'abbaye est déjà supérieure à celle de la ville de Saint-Claude, qui valait, d'après l'Annuaire du Jura de 1812, 14,91 litres. On apprend donc que dans une ville de 2000 habitants coexistaient deux mesures à grains. On sait par ailleurs qu'on a pu recenser près de 800 unités de mesure de toutes sortes en Franche-Comté en 1788. On imagine ce que cela pouvait donner au niveau du pays tout entier...

Le second problème soulevé par l'abbé est le mauvais état de la pierre-matrice qu'il impute à l'incurie des religieux :

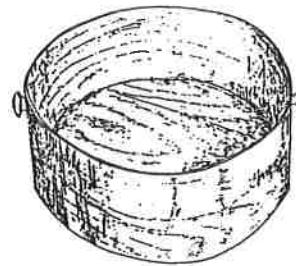
"La pierre proposée a toujours été comme elle est encore à la seule puissance desdits sieurs demandeurs à la porte de leurs trésors fermée à leur clef ; la pierre avait une barre de fer qui (?illisible) l'enfoussure ; un pivot de fer au milieu qui soutenait cette barre ; dans la même enfoussure il y avait encore des coulisses, un tiroir et des crampons pour les tenir ; tout en est arraché, barre, pivot, coulisses, crampons et tiroir, tout en est per-

du... ; à peine en reconnaît-on quelques vestiges, outre que la pierre est ébréchée en plusieurs endroits."

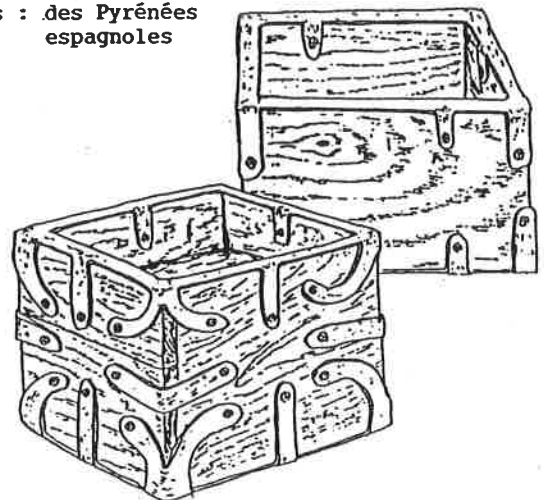
Il résulte de cet état de délabrement qu'il est impossible de connaître la valeur exacte de l'ancienne matrice car elle comportait également une pièce de bois appelée "lyette" qui se levait pour faire couler le grain dehors : cette pièce a disparu et on ignore le volume qu'elle occupait. En tout état de cause, la contenance de cette ancienne mesure était inférieure à ce que l'on pouvait mesurer au moment du procès, sans qu'on puisse la définir avec précision ; il était donc difficile de faire de cette vieille pierre une référence incontestable.

Voilà un argument qui semble de nature à emporter l'adhésion d'un tribunal, peut-être davantage que le désir d'éviter de nouveaux procès...

Cette affaire de la mesure nous montre les religieux sous un jour peu favorable, certes, mais elle nous fait également apprécier l'immense progrès qu'a apporté la Révolution en unifiant les poids et mesures sur tout le territoire et en libérant l'économie des aléas engendrés par des conflits d'autorité comme celui que nous venons de présenter.



Mesures à grains en bois du XIXe siècle
Ci-dessus : de Savoie
Ci-dessous : des Pyrénées espagnoles



LES MESURES ANCIENNES DANS LA REGION DE SAINT-CLAUDE

Les poids

1 grain	= 0,053 grammes	
1 denier	= 1,27 g	= 24 grains
1 gros	= 3,82 g	= 3 deniers
1 once	= 30,60 g	= 8 gros
1 quarteron	= 122,25 g	= 4 onces
1 marc	= 244,37 g	= 2 quarterons
1 livre de Paris	= 489 g	= 2 marcs

mais

1 livre de Lyon	= 367 g
1 livre de l'Ain	= 550 g

Les volumes

On mesurait en "émines" et en "quarts", la seconde mesure valant la moitié de la première.

On connaît aussi localement le "coupon" (pour les grains) et la pinte (pour les liquides) ; cette dernière valait un peu plus que le litre actuel.

Les mesures linéaires dites "de Bourgogne"

1 pouce	= 0,0275 mètres	
1 pied	= 0,3303 m	= 6 pouces
1 aune	= 1,191 m	
1 toise	= 1,981 m	= 6 pieds
1 perche	= 3,138 m	= 9 1/2 pieds
1 lieue	= 5,945 m	= 3 toises

Note au sujet du pied : on utilisait aussi le "pied le Comte", valant 0,359 m, pour le toisement des maçonneries, creusage des fossés, etc...

On connaît aussi localement le "compas", dont la valeur est inconnue.

Les mesures de surface ou mesures agraires

Chaque mode de culture avait sa mesure propre :

- pour les champs, le journal et la mesure
- pour les prés, la soiture
- pour les bois, l'arpent
- pour les vignes, l'ouvrée (correspondant à une journée de travail, tout comme le journal)

1 ouvrée	= 4,43 ares
1 mesure	= 5,91 ares
1 journal	= 35,45 ares = 6 mesures
1 soiture	= 35,45 ares
1 arpent	= 43,32 ares

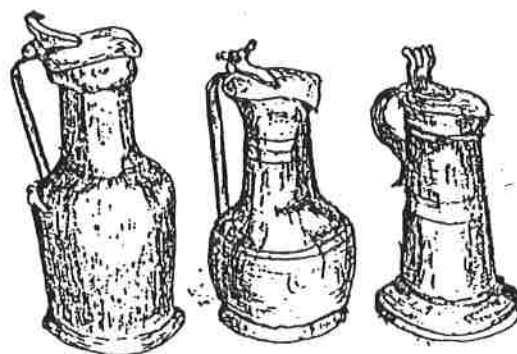
La monnaie : En Franche-Comté, l'unité monétaire est le franc qui se divise en gros, blancs et engrognes avec les valeurs suivantes :

1 franc	= 12 gros = 48 blancs = 144 engrognes
---------	---------------------------------------

Il s'agit de la monnaie de compte, la monnaie d'usage étant très variée selon les époques : écus d'or au soleil, écus estevenants, patagons, bajoires, richedales de l'Empire, etc...

Sources documentaires

Archives municipales de Saint-Claude
Annuaire du Jura de 1812
Bulletin du Centre d'Entraide généalogique de Franche-Comté - n°48
SOLNON (Jean-François). - Quand la Franche-Comté était espagnole. - Fayard, 1983.



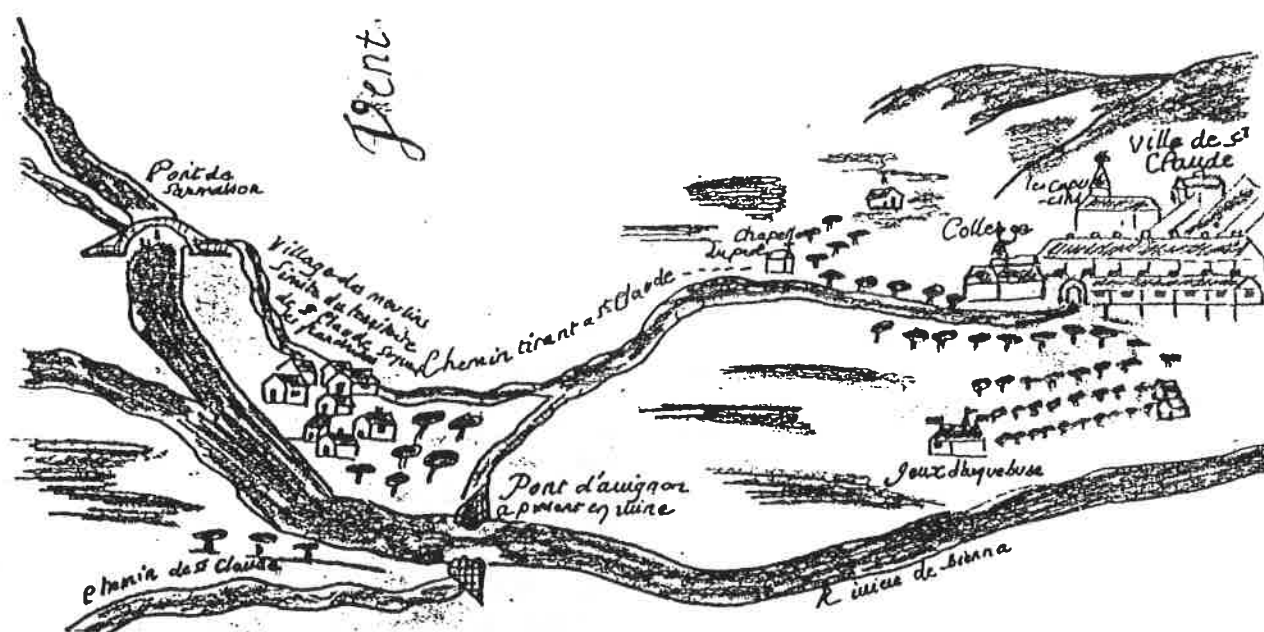
Mesures de capacité : pichets d'étain français et alsaciens (XVIIe-XVIIIe siècles)

Le jeu de l'arquebuse

par Monique ALABOUVETTE

Les Archives Départementales du Jura conservent un plan qui semble se rapporter à un procès intenté en 1707 par Jean François DE MARNIX, infirmier de l'Abbaye de Saint-Claude et possesseur du fief de Noirecombe, à la famille CHARNAGE, propriétaire des Chenaviers. Sur ce plan, reproduit partiellement ci-dessous, on voit apparaître "au lieu-dit "Le Prê" un bâtiment avec ses deux girouettes légendé "Jeux de l'arquebuse".

Pensant que cela puisse vous intéresser, je vais essayer de vous en retracer l'histoire.



Au Moyen-Age, en France, le mot "archer" cessa de désigner exclusivement un soldat armé d'un arc pour devenir la dénomination commune à toute l'infanterie. Tandis que la cavalerie était entièrement composée de nobles, les corps désignés sous le nom d'archers étaient essentiellement recrutés dans les milices communales. Par son ordonnance du 28 avril 1448, Charles VII décréta que toutes les villes fourniraient un archer par cinquante feux de maison. Ces archers ne recevaient de solde que lorsqu'ils entraient en campagne, mais ils étaient exemptés d'impôt : de là le nom de "franc archer". Louis

XI supprima cette milice pour absence de discipline et d'esprit militaire en 1480.

La société de l'arquebuse fut instituée par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, le 8 avril 1518, avec permission de tirer le "papegay" à l'arc ou à l'arbalète et concession de plusieurs privilèges, tels que l'exemption des corvées, de la garde et du guet, la possibilité de faire moudre son blé et cuire son pain franchement, c'est-à-dire sans avoir à payer la redevance : tout cela à celui qui serait sacré "Roy de l'Oiseau", en abattant d'un seul coup le papegay, un



Papegai.

oiseau multicolore en bois doré placé comme cible sur une perche de trente mètres. Ce mot "papegay" vient de l'arabe "babbagha" qui signifie perroquet, par l'intermédiaire de l'espagnol "papagayo".

Toutes les villes de la province eurent leurs sociétés de l'arc et de l'arquebuse : à Orgelet, les rues des Buts et de l'Oiseau nous rappellent l'institution des chevaliers de l'Arquebuse ; à Lons-le-Saunier, la promenade de la Chevalerie et son élégant pavillon qui fut démoli pour faire place à la statue de Rouget de Lisle faisaient de même ; à Dole, le pavillon des arquebusiers existe toujours.

Dans les registres de délibérations du conseil de ville de Saint-Oyande-Joux ou Saint-Claude, il est question pour la première fois le 17 septembre 1629 "de l'établissement d'une galerie par les arquebusiers sur la porte de Trê le Bugnon, proche l'hôpital" ; et le 16 novembre de la même année, on cite un rapport fait par "Messieurs les religieux qui vouloient apporter un empeschement au bastiment qui se fait pour les arquebusiers de la ville sur la porte du Bugnon."

La construction de cette galerie semble destinée au tir à l'arc, car l'exercice de cette discipline nécessite une longue salle. A l'abri, les archers pouvaient suivre un couloir étroit, ménagé entre les panneaux de bois ou gardes, disposés à droite et à gauche de la ligne de tir et délimitant le chemin des flèches. Au fond de la salle se

trouvait le "berceau", une épaisse paillasse avec, en son centre, une cible peinte selon la coutume d'anneaux concentriques et multicolores, avec le but en blanc.

Rien ne nous permet de dire si les moines obtinrent gain de cause, ou si cette galerie fut édiflée car ce n'est que le 6 mars 1658 que l'on voit mentionner à nouveau des tireurs, cette fois les arquebusiers. Pour la naissance de l'Infant d'Espagne, des prières publiques furent dites à l'église Saint-Romain et des feux de joie allumés sur la place du Pré : ordre est alors donné par M. de LEZAY, capitaine de la Terre de Saint-Claude, "à tous les villages des paroisses de Saint-Romain et de Saint-Sauveur de deans le vendredy prochain, amener à leurs frais au lieu du Prel, le bois nécessaire pour ledit feug". Par contre, on délivrera gratuitement de la poudre aux bourgeois qui assisteront en armes audit feu, avec un vin d'honneur.

Gustave DUHEM, dans le numéro du centenaire du "Courrier", publié en 1950, écrivait, au sujet des anciennes auberges de Saint-Claude :

"Nous avons, le regretté Père BERTHET et moi-même, repéré dans les riches archives de l'Abbaye de Saint-Claude, cinquante-deux auberges, installées rue du Pré, rue de la Poyat, rue du Marché, rue Mercière, aux Faubourgs, pour la période relativement courte qui s'étend entre 1450 et 1580. Toutes ces auberges avaient des enseignes par lesquelles on les désignait communément. (...) Les nobles et les personnages de qualité avaient leurs logis de prédilection dans des auberges bien particulières à l'enseigne de "L'Arquebuse" et "L'Arbalète", et c'est là que les abbés envoyaient les cadeaux dont ils honoraient leurs hôtes de marque."

Le 1er août 1668, les échevins et conseil de ville de Saint-Claude, "désireux de donner toutes sortes de marques de la joy inespérée qu'ils ressentent à la certitude de la paix entre les deux couronnes, et de l'heureux retour de la province sous la douce domination de Sa Majesté Catholique*,

* Il s'agit du traité de Westphalie qui ramène la paix générale en rendant la Franche-Comté à l'Espagne.

notre l'égitime souverain, et par une marque toute particulière des bontés de la Reyne Régente à notre endroit" - la reine d'Espagne avait assuré le Parlement de Dole de son attachement et promis sauvegarde, affirmant qu'elle ferait tous les efforts nécessaires pour secourir la province "à l'occasion d'une rupture si injuste de la part du roi de France"- lesdits échevins, donc, "enjoignent à tous bourgeois de ladite ville de se trouver demain à l'heure de midy devant la porte du Conseil, avec leur arquebuse ou fusil de cible, pour de là suivre le magistrat au lieu du Prel où se tirera l'oiseau."

Le 8 mai 1669, décision est prise d'exempter du logement d'un officier Guillaume PARISSET, avocat, qui avait abattu l'oiseau "avec beaucoup d'honneur". On retrouve là la charge dite "des garnissaires" qui voulait que les troupes de passage soient logées chez l'habitant. Cette décision peut donc être assimilée à une exemption d'impôt.

En avril 1670, on décide de faire tirer l'oiseau le dimanche 4 mai pour cette année-là, alors que la date habituelle était le 1er mai. On examine aussi le projet d'établissement d'un jeu de l'arquebuse avec une visite des emplacements possibles.

Le 8 juin 1672, les Annonciades adressent une requête au magistrat, demandant l'interdiction de tirer à la cible contre le mur de leur verger.

Elles avaient fait édifier ce mur entre les prés de "La Costa Joyet" et le communal.

Le 22 juillet 1673, les chevaliers n'ont toujours pas de jeu, puisqu'une requête est enregistrée où plusieurs bourgeois demandent un emplacement pour bâtir un jeu de l'arquebuse.

En janvier 1688, lors du renouvellement des édits de police, interdiction est faite aux chevaliers de l'arquebuse de tirer à la cible et de faire des jeux pendant les offices religieux du dimanche.

Le 2 juin 1689, permission est donnée par le lieutenant général J.J. DE RENTY "de tirer à l'oiseau" et à la cible.

En 1685, le 28 octobre, c'est René de la TOUR, Marquis de Montauban, Lieutenant Général des armées du Roy et de la Comté de Bourgogne, qui donne permission au maire et aux échevins de Saint-Claude de s'exercer à tirer à la cible et à l'arbalète mais ils doivent "déposer leur arme à l'hôtel d'ycelle après leurs exercices". Le 5 août 1687, le Duc de DURAS, gouverneur de la Comté, réitère cette permission, assortie des mêmes réserves. On sait que le traité de Nimègue, en 1678, avait entériné la conquête de 1674 et que Louis XIV faisait payer durement aux Comtois leur résistance ; mais une certaine peur de les voir reprendre les armes transpire à travers ces édits successifs.

Le 10 juin 1689, le roy de l'oiseau

Ordonnance du Duc
de DURAS du 5 août
1687

(Archives municipales de St-Claude
Série EE 02)

*Le Duc de Duras Pair et mareschal
de France; Cap ne des gardes du corps du
Roy; Gouverneur et Lieutenant general
pour Sa ma^{te} de La Comté de Bourgogne
et Gouverneur particulier de La
Ville et citadelle de Bexancon*

*Il est permis aux Sieurs Echevins et Conseil de La
Ville de St Claude de faire continuer dans Leur Ville
Le Jeu de Cible a charge par Lesd^s Echevins de faire
porter apres L'exercice Les armes des Tireurs et Chevaliers
dud^t Jeu dans La maison de Ville a peine d'en repondre et
autres peines portées par Les ordonnances de Sa majesté
pour Le port d'armes. Fait a Versailles Le 5^e août 1687.*



D. H. T. S. G.

*Par monnigneux
de launay*

se trouvant être un pauvre bourgeois qui n'avait pas les moyens de supporter les frais afférents - c'était la coutume que le roy de l'oiseau fasse un prix franc, c'est-à-dire exempt d'impôt, à tous les chevaliers - ce sont "les messieurs du Magistrat pour l'établissement du noble jeu de l'oiseau, qui feront gratuitement un prix de trente-trois livres de sucre à tous les bourgeois et chevaliers dudit jeu (ledit sucre acheté au meilleur marché que faire se pourra) ainsi que tout le vin qu'on a porté audit jeu pour rafraîchir les chevaliers."

Le 14 octobre 1689, les officiers et chevaliers du Royal jeu supplient le magistrat de leur marquer un endroit pour faire le parquet, ou espace réservé dans une partie de parc, dudit jeu, ainsi que l'endroit pour faire un couvert, c'est-à-dire une maison avec son toit. Ils prient la ville de bien vouloir le faire construire "afin qu'à l'advenir ledit jeu soit mieux établi que du passé." Peu après, le 23 décembre 1689, autorisation est donnée aux chevaliers de l'arquebuse de couper quatorze pieds de chêne pour faire le parquet de leur jeu.

Tout porte donc à croire que c'est à ce moment-là que fut construit le pavillon figurant sur le plan de 1707, puisque le 29 novembre 1697, "les sieurs officiers du jeu ont remontré que le creusage et enlèvement du terrain qui estoit nuisible audit jeu, ont été jugé nécessaires pour son embellissement ; la maçonnerie de la chambre et du parquet ayant été résolu au cy devant marchef et ayant esté faict et rédigé par escript par Jean JAILLON, masson."

Un règlement du jeu de l'arquebuse, inspiré de celui de la ville de Dole, avait été ratifié le 14 juin 1687. Il était établi "pour obvier aux difficultés qui pourraient arriver au noble jeu de l'arquebuse de cette ville de Saint-Claude et pourque les choses s'y observent dans l'ordre convenable."

En voici quelques extraits :

"Tous ceux qui voudront estre reçu audit jeu - parmi les bourgeois et fils de bourgeois qui seuls ont droit de faire partie de cette compagnie - prêteront serment de fidélité sur les Saints Evangiles de Dieu, estant es mains du roy des arquebusiers, promettant d'estre fidele à sa maiesté et à ladite ville."



Arquebusier.

Suivent des indications sur la façon de tirer et de tenir son arme, avec des amendes à la clé, par exemple :

"..ne se pouvant tirer aucun coup d'essay, en aucune cible ou l'on aura tiré de bon, et ne pourra estre donnée aucune permission à cet effet, celui qui l'aura fait, payera la mise et en outre quinze sols d'amende. (...)

Art. 32 - Toutes autres louables et honnestes coustumes gardées d'ancienneté par lesdits sieurs tireurs seront continuées et observées..."

Tous les arquebusiers reçus audit serment devaient s'assembler devant la maison du capitaine dudit jeu "de chacun an le dernier dimanche d'avril et tous estant assemblés, le sergent avec la meilleure part des arquebusiers ira prendre l'enseigne en son logis, puis de là passeront à celui du roy (de l'année précédente). Par après, enseigne déployée, tous iront devant la maison du maître pour lui faire compagnie jusqu'au lieu où devra se planter l'oiseau pour ledit jeu et sera planté aux frais de celui qui aura été roy l'année qui expire ce dernier dimanche d'avril.

Après que le maître aura tiré le premier au nom de Sa Majesté Louis XIV, le deuxième coup sera pour la ville et le troisième en son nom, le capitaine et le roy ensuite, puis l'enseigne, le sergent, les anciens roys et après, tous les arquebusiers, selon l'ordre de leur serment.

Avant de tirer audit oiseau et au prix franc que le roy fait auxdits chevaliers avec l'aide du magistrat, chaque arquebusier devra mettre cinq

sols dans la boîte dudit jeu à peine de perdre son coup ; s'il a tiré avant de payer, même peine ; les arquebusiers seront tenus de tyner audit oiseau armés de leur épée."

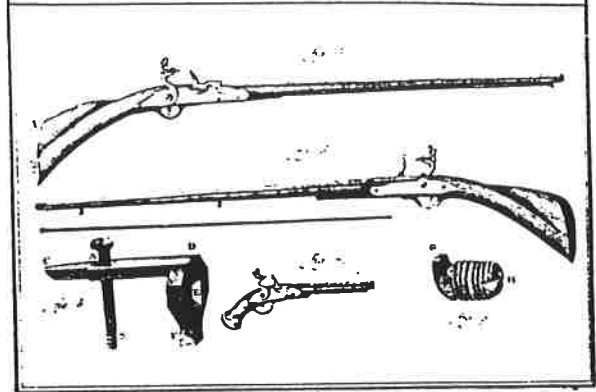
Le jeu durait couramment plusieurs jours car une arquebuse à rouet ne tirait que 12 coups par heure au maximum et les tireurs étaient nombreux. Tous ne possédaient pas leur arme propre : le dénombrement de 1667 recense 3 arquebuses à mèche et 81 à rouet pour 285 hommes en âge de "faire le coup de feu".

Les sociétés des différentes villes s'invitaient au tir du prix franc, entre autres au fameux prix qui eut lieu à Châlon-sur-Saône en 1700 et à Beaune en 1716.

Si, trois années consécutives, le même roi abattait l'oiseau, il était sacré empereur. Pour le fêter, les rues étaient pavoisées, les corporations et les confréries avec leurs bannières déployées, les fanfares, les dignitaires en costume défilaient dans la liesse. L'uniforme des compagnies d'arquebusiers était le suivant : habit, veste et culotte écarlates avec brandebourgs et boutons dorés, bas de soie blancs, boucles d'argent aux souliers, deux arquebuses en sautoir et à la jarrettière

Arquebuses

d'après l'Encyclopédie de DIDEROT



de la culotte, chapeau tricorne bordé d'hermine, avec cocarde blanche et plumet rouge et, pour finir, l'épée avec sa garde dorée. Ils devaient avoir fière allure, aux processions et aux fêtes religieuses auxquelles ils participaient pour maintenir le bon ordre.

Ces compagnies furent dissoutes en 1790. Mais de nombreuses fêtes locales continuent à perpétuer leur souvenir ; mentionnons la grande parade du Puy-en-Velay et, plus près de nous, la Fête de l'Oiseau qui a lieu à Gex chaque année au début du mois de juin.

Dans ce jeu de l'arquebuse, les coups de feu n'étaient pas les plus à redouter. La hauteur du mât, 30 mètres, par contre, présentait un danger certain pour celui qui était chargé d'y accrocher l'oiseau. En témoigne cette sépulture inscrite sur un registre paroissial : celle de Jean Daniel BENOIT GONIN, tombé le 1er mai 1716 du "grand arbre du Pré" en voulant en descendre l'oiseau et mort le lendemain des suites de cette chute.

Mortuaire
1716
Benoit Gonin

Jean Daniel Benoit gonin Charpentier âgé d'environ vingt
cinq ans fils de Denys Benoit gonin aussi Charpentier étant
tombé du grand arbre du pré en voulant descendre la perche
de l'oiseau le premier may mil sept cent seize et étant secouru
Le deuxième après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique
et extrême onction a été inhumé dans la Chapelle de St Denys
de cette Eglise sous le Tombeau des Sts Marchands L'oyoncle
en pite dudit son pere, Claude Jpt Mandrillon son beaufrere
Jean Daniel Benoit gonin son Oncle, et de St. Claude Francis
Marchand aussi son Oncle maternel qui ont si gité avec nous

Denys Joseph C. Mandrillon
Jean dille
C. Marchand

Malloz

Paroissial de St-
Romain GG 24 f°97

Archives municipa-
les de St-Claude

Une particularité architecturale : le tué

Le 2 novembre 1993, Alain GAUSSET, professeur au Collège de Saint-Claude, nous donnait une conférence enrichie de diapositives et intitulée "L'Habitat rural des hautes terres de Saint-Claude". Or le texte intégral en a déjà été publié dans "Le Lien", bulletin des Amis du Grandvaux (n°34 de décembre 1992) avec ses illustrations et une bibliographie très complète. Nous renvoyons donc à ce périodique pour plus d'informations et nous contentons ici, avec l'accord du conférencier, d'un extrait portant sur un détail architectural plus répandu dans le Haut-Doubs que dans le Haut-Jura : le tué.

Il y a deux types de cheminées : le plus ancien, immense pyramide de bois traversant toute la hauteur de la maison et la plus récente, que l'on appelle grande cheminée, de dimension plus réduite que la précédente et dont le manteau repose sur deux linteaux de bois (ou parfois de pierre) de forte section. Ce linteau situé à hauteur d'homme permet de lui donner son nom de grande cheminée. Mais ce modèle n'a rien de typiquement comtois, bien au contraire.

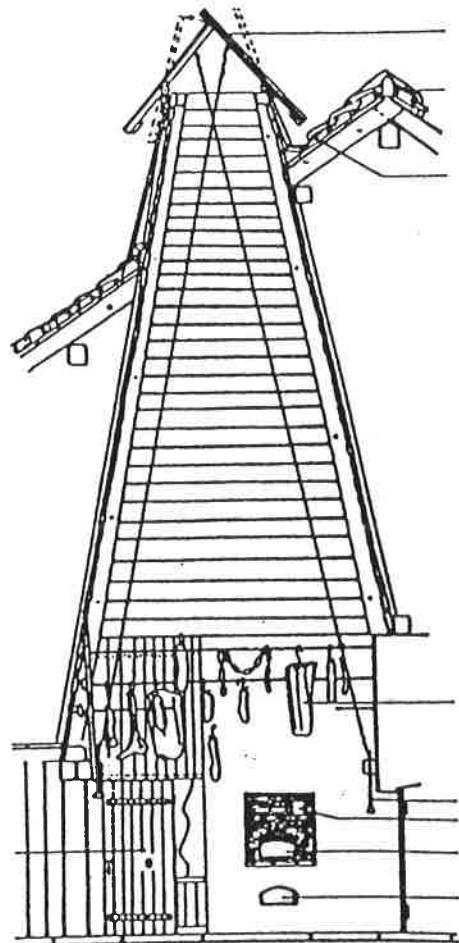
Ce qui, en revanche, nous intéresse, c'est ce fameux "tué", du moins sa constitution. Dans la cuisine, que l'on ait affaire à l'un ou l'autre modèle de cheminée, la disposition des aménagements est semblable. L'ouverture du four, la platine, le cendrier, quelques petites niches, etc...

Son nom, le tué, pourrait venir d'un vieux mot local signifiant tuyau. Véritable construction, le plus souvent en bois, on n'est pas sûr de son origine. On le trouve dans les pays scandinaves appelé "cheminée des Vikings", en Roumanie, en Suisse sous le nom de "borne" ou "cheminée savoyarde" ; en Suisse alémanique, c'est la "Burgunde Kamine", en Haute-Savoie, elle prend le nom de "bou(e)rne", en Bresse, elle s'appelle "cheminée sarrazine" et on la trouve aussi au Portugal !

Si sa présence est courante dans le Haut-Doubs, dans le Haut-Jura elle a pour ainsi dire disparu. Un exemple est certain cependant à Saint-Laurent-en-Grandvaux. Une petite anecdote étonnante : c'est sa répartition géographique qui a délimité le territoire du label "Saucisse de Morteau" et les charcutiers du Grandvaux sont fortement intéressés par le tué de Saint-Laurent. Ils pourraient

ainsi valoriser leur travail de charcuterie du label Morteau.

Pour quelle raison ce tué est-il devenu presque inexistant dans le Haut-Jura ? Il y a une explication plausible. Le Haut-Doubs, région difficile à vivre et difficile d'accès, avait depuis longtemps secoué le joug de la mainmorte, sans être inquiété par les visites des moines ou de leurs émis-



Tué vu en coupe
d'après un dessin de l'abbé GARNERET

saires. Alors que dans le Haut-Jura, proche de l'abbaye, l'exercice de la mainmorte se faisait de façon plus drastique. Et donc ce tué, situé au centre de l'habitat, pièce commune, était devenu le symbole de la servitude. Pas étonnant alors qu'après les prouesses de Voltaire et Christin, la plupart des tués du Haut-Jura fussent mis à sac. Pourquoi quelques très rares cas échappèrent-ils au désastre ? je ne sais.

Sa construction : c'est une véritable charpente de forme pyramidale reposant sur deux murs adjacents et sur deux énormes poutres horizontales. Les 4 poutres d'angle ont des gorges qui permettent d'enfiler d'énormes planches bouvetées, emboîtées les unes après les autres, en commençant par les plus petites du haut.

L'ouverture inférieure dans la pièce peut aller jusqu'à 5 mètres de côté ; quant à l'ouverture supérieure, sur le toit, jusqu'à 2 mètres de côté. Cette ouverture peut s'obturer par deux volets amovibles, manoeuvrables depuis l'intérieur de la pièce grâce à des chaînes ou de solides cordes. Un système de crans permet d'ouvrir plus ou moins les volets, facilitant ainsi le tirage en fonction des vents ou empêchant celui-ci lors du fumage des viandes. Tout de bois dans nos régions, il est l'auteur de bien des incendies de fermes.

Son rôle (ou plus exactement ses rôles) : tout d'abord, eu égard à sa situation privilégiée au centre des espaces d'activité de l'habitat, il est par excellence le lieu du chauffage, chauffant le poêle, la pièce du tué, la chambre et l'écurie voisine. La quantité de chaleur dégagée est aussi utilisée pour aider à sécher les foin rentrés tardivement, grâce à une planche amovible au niveau du fenil.

Grâce à son sol de terre battue, le feu central permet la chauffe du chaudron de lait pour la fabrication du fromage. Les braises chaudes extraites du four trouvaient ainsi un emploi direct. Les cendres froides trouvaient quant à elles leur place dans le "cendrier" pour la lessive qui se faisait dans cette même pièce.

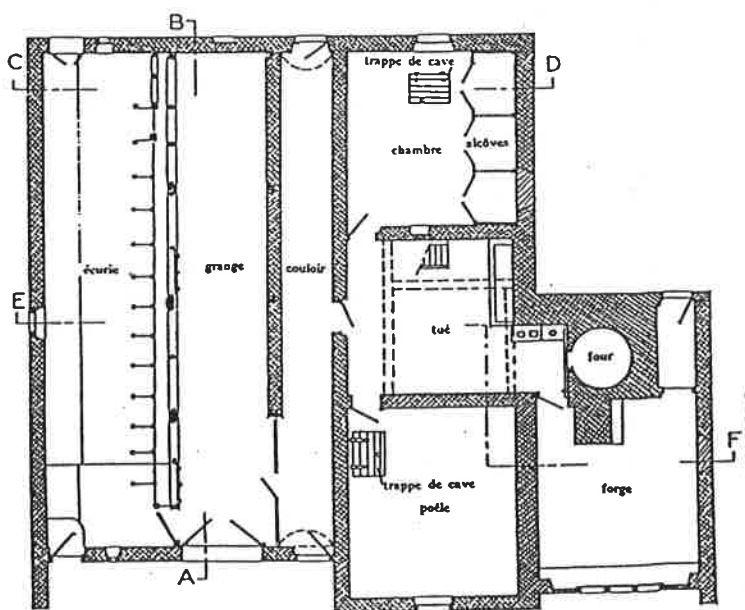
Enfin, un rôle important était celui du fumage des pièces de viande, seul moyen de conservation. Ces pièces étaient suspendues ou posées sur des perches de bois que l'on avait pris soin de placer à environ 3 mètres de hauteur.

La fumée produite principalement avec des branches de genévrier, parfois de sapin, était odorante et très épaisse. On la maintenait dans la grande pyramide de bois en fermant la partie supérieure de la cheminée.

Il serait injuste de passer sous silence deux rôles indirects mais vitaux de ce tué. On dit, et c'est probablement vrai, que les hivers étaient très rigoureux et très neigeux : une fois les portes et fenêtres bloquées par la neige, le tué servait de bouche d'aération pour les habitants et les bêtes et aussi de porte de sortie.

Risquons nous à imaginer ce que purent être les hivers passés dans ces fermes du haut pays...

M.GAUSSET terminait sa conférence en nous exhortant à "aller rencontrer ces vieilles bâtisses" et à éviter par tous les moyens leur inéluctable destruction. Nombre d'assistants ont alors signalé l'existence de tués dans le Haut-Jura, pas toujours visibles de l'extérieur ; certains bien entretenus et d'autres à l'abandon. Nul doute que les Amis du Vieux Saint-Claude seraient heureux d'accorder leur Prix de Patrimoine - doté actuellement de 1000 F- au sauvetage d'un tué après avoir récompensé celui d'un grenier-fort. A bon entendeur...



Plan d'une ferme à tué
d'après un dessin de l'abbé GARNERET



Les GOUDARD : de la mairie d'Avignon au solex

En 1993, toute la presse annonçait qu'une firme d'un pays de l'Est avait l'intention de reprendre la production des Vélosorex qu'on avait enterrés en grande pompe en 1988, avec défilé sur l'avenue Foch, à Paris, et émission de télévision. Mais sait-on que l'un des deux fondateurs de la société SOLEX, Maurice GOUDARD, était issu d'une famille bien connue dans la région et surtout à Avignon ?

Son premier représentant, Eugène GOUDARD, né en 1820 à Divonne, arriva dans ce village par son mariage avec Melle Rosalie COLOMB qui apportait en dot le domaine de la Goutte. Cette famille COLOMB, originaire de Villard Saint-Sauveur, avait compté dans ses rangs des échevins de Saint-Sauveur et un sous-préfet de Saint-Claude, Honoré COLOMB. Le père de Mme. GOUDARD, Désiré COLOMB, était pharmacien et maire d'Avignon.

Eugène GOUDARD et son épouse, enrichis par le commerce du lapidaire qu'ils exerçaient à Paris, songèrent en 1870 à prendre une retraite précoce dans leur propriété d'Avignon. Le bâtiment existant se composait d'un corps de ferme "très antique et tombant de vétusté", d'après L.MAYET, instituteur et historien d'Avignon, attenant à la maison des propriétaires qui n'y séjournaient que l'été. On y jouissait cependant d'une vue magnifique sur la ville de Saint-Claude et les montagnes environnantes. M. et Mme. GOUDARD firent donc raser l'ancien bâtiment et construire, non sans mal, la villa que nous voyons aujourd'hui et que l'on gratifia longtemps du vocable de "château". Toute la commune fut invitée à son inauguration en 1872.

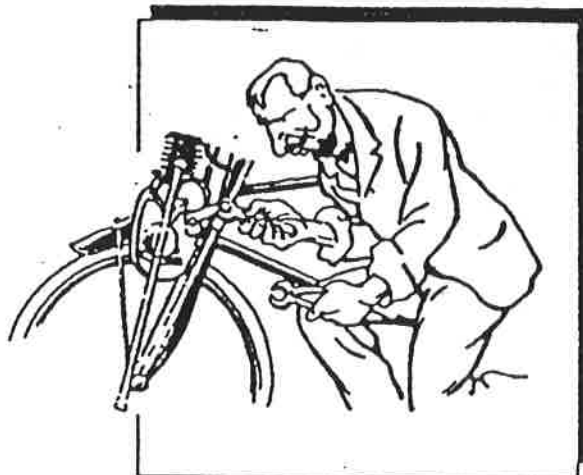
Entre temps, en 1871, Eugène GOUDARD avait été élu maire d'Avignon et le resta jusqu'à sa mort en 1895. Ses mandats successifs virent la mise en chantier de nombreuses réalisations dans le domaine de la voirie. Mais c'est grâce à son action économique qu'il s'acquit la reconnaissance de ses contemporains et à ce titre qu'il resta dans les mémoires.

C'est lui en effet qui introduisit la taille du diamant dans le Haut-Jura. Grâce à des ouvriers formés à Anvers, il ouvrit des tailleries d'abord à Paris, puis à Saint-Genis-Pouilly et Divonne dans l'Ain, et enfin, vers 1878, à Montbrillant au lieu-dit La Papeterie ou La Patinerie. M.Sylvain DALLOZ fut placé à la tête de cette société en commandite. La roue principale de l'usine a d'ailleurs été remise en état par son actuel propriétaire, M.VERNIER, qui a obtenu pour ce faire la Prix du Patrimoine des Amis du Vieux Saint-Claude 1993.

En 1884, E.GOUDARD ouvrait la taillerie d'Avignon qui apporta une aisance certaine dans la population, les femmes travaillant à la maison au débrutage du diamant que les hommes taillaient à l'atelier. Cette taillerie fut transformée, à l'instigation de M.GOUDARD, en coopérative et fusionna rapidement avec la Société Coopérative de la Serre - future ADAMAS - à Saint-Claude.

En 1895, Eugène GOUDARD, âgé de 75 ans, mourait à Paris où il passait l'hiver. Son fils Fernand, qui résidait lui-aussi à Paris la moitié de l'année, lui succéda à la mairie d'Avignon.

Et c'est l'un des fils de Fernand GOUDARD, Maurice, qui fut à l'origine de la société SOLEX. En 1909, en effet, Maurice GOUDARD, frais émoulu de l'Ecole Centrale, fondait avec son ami Marcel MENNESSON, centralien lui-aussi,



la société GOUDARD et MENNESSON ; cette société débuta en exploitant des brevets concernant l'automobile (notamment un radiateur centrifuge) que les deux ingénieurs venaient de déposer.

Le partage des tâches avait attribué à MENNESSON la direction technique et à GOUDARD la direction commerciale. C'est donc à ce dernier qu'il revint de trouver un nom plus approprié à la nouvelle société. Idée très moderne, il organisa un concours avec cahier des charges pour forger une appellation inédite, courte et euphonique ; c'est la proposition de son frère aîné Jacques GOUDARD qui fut retenue et la marque "SOLEX" fut aussitôt déposée dans le monde entier.

D'abord basée à Paris, puis à Levallois, l'usine SOLEX en plein essor s'installe en 1912 à Neuilly. Elle fabrique alors deux types de produits : des carburateurs et des instruments de métrologie, avec le micromètre pneumatique Solex inventé par M.MENNESSON.

La guerre de 14 va donner un coup d'arrêt à ce beau développement ; tous les directeurs, y compris Félix GOUDARD, le frère cadet qui avait rejoint l'entreprise en 1911, sont mobilisés. Maurice GOUDARD s'illustra à la tête du Service Automobile à Nancy par ses talents d'organisateur et en étant à

l'origine du "Cinéma aux Armées", si populaire sur tout le front. En 1919, l'usine put redémarrer grâce à la confiance de clients comme Citroën et Hispano-Suiza et étendit ses activités à l'étranger.

Cependant, il faut attendre les années 1940 pour que débute l'histoire du Vélosorex qui rendit la firme célèbre pour le grand public. MENNESSON s'était bien intéressé depuis longtemps au principe du cyclomoteur qui existait sur le marché depuis la fin du XIXe siècle. Il avait même déposé un brevet en ce domaine en 1917.

Mais ce n'est qu'avec la crise déclenchée par la seconde guerre mondiale que l'intérêt pour ce type de véhicule économique renaît. La firme SOLEX met au point en 1941 un prototype à moteur de 38 cm³ qui va accéder à la légalité grâce au décret du 5 juin 1943 autorisant "les bicyclettes à moteur de secours d'une cylindrée au plus égale à 50 cm³". Mais la pénurie de matières premières rend la fabrication en série impossible.

En attendant des jours meilleurs, les directeurs de SOLEX font tester les engins par leur personnel et c'est un modèle bien rodé, dont la puissance a été portée à 45 cm³, qui est commercialisé en avril 1946.

Le succès du Vélosorex va aller croissant pendant deux décennies. Il repose sur un prix modique, des améliorations techniques constantes (par exemple la création d'un carburant spécial, la "Solexine") et un service après-vente bien organisé ; des stations-service sont implantées partout, y compris dans la France d'Outre-Mer. L'âge d'or du Solex est atteint en 1964 ; 5 usines en France et de nombreux sous-traitants, tant en France qu'à l'étranger, produisent alors 380 000 vélomoteurs par an.

Très répandu dans les grandes agglomérations et dans les régions de plaine, beaucoup moins dans le Haut-Jura où il rechigne à monter les côtes, le Vélosorex fait partie des souvenirs de toute une génération, en gros celle des soixante-huitards qui l'élevèrent au rang d'un mythe. Frédéric FERNEY, dans le Figaro Littéraire du 20 septembre 1988, ne lui rendait-il pas hommage dans sa chronique "Mythologies modernes" avec le joli titre : "Le destrier des adolescences" ?



Les années 70 connaissent une chute rapide des ventes. L'un après l'autre, les fondateurs ont disparu, Félix GOU-DARD le dernier en 1974. Rachetée par Motobécane, le fabricant de sa concurrente la Mobylette, elle tombe sous le contrôle de Yamaha qui transformera son

sigle en MBK. Le constructeur japonais décide l'arrêt total de la production pour la fin de 1988, en justifiant cette décision par le fait que "80% des acheteurs de Solex étaient des gens de 45 ans qui en possédaient déjà un". C'était bien la fin d'une époque...

Bibliographie - La rédaction du bulletin a largement utilisé les ouvrages suivants pour mettre au point cet article :

- 1° "Histoire d'Avignon" / par L.MAYET. Manuscrit - Collection A.V.S.C.
- 2° "Le Vélosolex, la bicyclette qui roule toute seule" / par Bernard SALVAT et al...- Paris : Massin, 1989 - Ouvrage aimablement prêté par Mme BOITET-GOU-DARD.
- 3° "Et demain ?" / par Maurice GOU-DARD.- Paris : Solex, 1944.- Copie de la brochure originale, coll. A.V.S.C.

Ci-dessous : raison sociale de la société SOLEX, telle qu'elle apparaît à l'achèvement d'imprimer de la brochure de 1944 désignée ci-dessus.

SOLEX

GOUDARD & MENNESSON Constructeurs

190, Avenue de Neuilly, 190
NEUILLY-SUR-SEINE

Tél. : MAillot 63-71
(20 lignes groupées sous ce N°)

L'énervant signal « Pas libre » est inconnu chez SOLEX

Maurice GOU-DARD y expose la politique de SOLEX pendant la guerre : maintenir l'outil de travail en France "tout en servant au minimum la machine de guerre de l'ennemi".

Il rappelle l'historique de sa société, précise ses différentes productions et situe son importance dans l'économie française.

LE NOUVEAU VELOSOLEX "1.010" Encore plus Silencieux

Moteur 2 Temps, Type 1.010 - 49 cm³
double transfert - très silencieux - Pas
de pièces fragiles ou déréglables - Pas
de robinet d'essence, pas de poussoir,
pas de flotteur, pas d'engrenages.

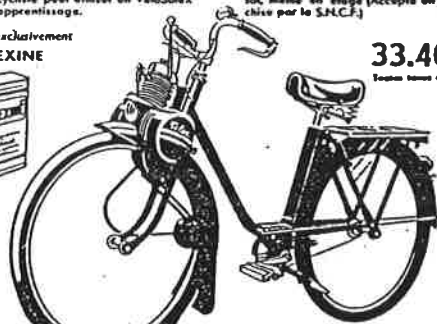
Allumage et Éclairage par volant
magnétique. Entraînement par galet.
Conduite extrêmement simple. Une
seule commande.

Tout cycliste peut utiliser un VeloSolex
sans apprentissage.

Silhouette harmonieuse et nettoyage
facilité par un carénage très étudié.
Un seul modèle, homme ou dame, à
cadre monotube amortisseur de chocs.
Bien protégé contre les projections.
Roues de 600, pneus 1/2 ballon.

Freins très efficaces, porte-bagages,
protège-tige, timbre avertisseur, poids
réduit (28 kg), se gare facilement chez
soi, même en étage (Accepté en fran-
chise par la S.N.C.F.)

Employez exclusivement
SOLEXINE



33.400 fr.
Toutes taxes comprises

VELOSOLEX

1.500.000 mis en service

Une publicité de 1957

LES AMIS DU VIEUX SAINT-CLAUDE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : Mairie de Saint-Claude (Jura)

But de l'association

Article 2 des statuts : l'association a pour but de rechercher, de conserver et de mettre en valeur, par les moyens les plus variés, tout ce qui concerne l'histoire de Saint-Claude et de ses environs, plus particulièrement de ce qui était autrefois dénommé la Terre de Saint-Claude.

Administration

Pour toute correspondance, cotisation, vente de publications, etc... : s'adresser à "Amis du Vieux Saint-Claude" - 2bis, place Christin - 39200 SAINT-CLAUDE - CCP DIJON 628 49 C

Conseil d'administration

Président d'honneur : Cathie LORGE

Président : Roland JANOD

Trésorier : Janine DUCHENE

Vice-Président : Véronique ROSSI

Trésorier-adjoint : Pierre GARCONNOT

Secrétaire : Abbé André VUILLERMOZ

Autres administrateurs

Claudie BERGOEND - Raphaël COLLOMB - Jean-Michel CURTET - Jean FABBRI - Alice JANOD - Michel LANCON - Bernard LORGE - Maurice MICHALON - Guy MILLET - Chanoine André POUILLARD - Geneviève THOM - Isabelle VIEZZER - Guy LORNE - Robert CHARREYRE - Françoise CROUZET

Effectif

Au premier Janvier 1994, l'association rassemblait 300 membres.

Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à 70 francs pour 1994.

Service du bulletin

Les membres à jour de leur cotisation reçoivent gratuitement les comptes-rendus de réunions et le bulletin annuel.

Réunions

Les réunions ont lieu jusqu'à nouvel ordre à la Maison du Peuple, salle Gérard Philipe, le premier mardi des mois d'octobre à juin. Mise à part la réunion de février traditionnellement réservée à l'Assemblée Générale de l'association, nos réunions permettent à toute personne, historien de profession ou amateur, d'entretenir le public sur un sujet en rapport avec les statuts. L'entrée en est gratuite.